



MARCQ-EN-BARŒUL

UN ART DE VIVRE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 de la Ville de Marcq-en-Barœul



Table des matières

Préambule	3
Introduction au débat d'orientation budgétaire 2024.....	5
Le contexte général	9
Les soubresauts de l'inflation en Zone Euro maintiennent la BCE sous pression (situation analysée en septembre 2023)	9
Les collectivités locales à l'épreuve du retournement du marché immobilier	15
Un marché immobilier français d'une santé insolente depuis 25 ans	15
Les temps ont changé.....	17
Quelle dynamique à venir et avec quelles conséquences pour les collectivités locales ?	19
Situation financière antérieure : rappel des comptes administratifs ou compte financier unique de la Ville de Marcq-en-Barœul	21
L'autofinancement	21
Analyse des dépenses de la section de fonctionnement	24
Les produits de fonctionnement	25
Analyse de la fiscalité.....	27
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	29
Les dépenses d'investissement	30
Le financement de l'investissement	31
Fonds de roulement ou excédent global	32
Analyse de la variation de l'encours de la dette	33
Le projet de Loi des finances 2024	34
Prospectives financières prévisionnelles du budget 2024	38
Gestion prévisionnelle des ressources humaines	40
Les grandes orientations des actions 2024	47
La Sécurité et la tranquillité urbaine	47
Le Numérique.....	47
Le Développement durable	48
La Démocratie participative	51
La promotion de l'égalité Femmes/Hommes.....	52
Enseignement.....	53
Actions économiques	54
Grands Evènements	54
Animation de proximité – Vie associative	54
Solidarités internationales	55
Relations internationales	55
Services à la Population.....	56
Affaires culturelles.....	57
Sports.....	58
La Famille.....	59
Accompagnement des Seniors marcquois et bien vieillir	60
Le Cadre de vie	60
La Politique de la Ville	62
Promotion de l'Animal en Ville 2024.....	65

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure ainsi que de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le DOB doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires où préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes importants. Mais, ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2024 devra répondre aux préoccupations de la population marcquoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances 2024, ainsi que la situation financière locale.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2023
Publication : 04/12/2023

Introduction

au débat d'orientation budgétaire 2024

Chaque année, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un moment clé du processus de préparation budgétaire. Il a pour objectif de nous projeter sur plusieurs années, de débattre des politiques publiques conduites et d'évoquer les nouveaux projets à mener. Il présente également les contraintes et les marges de manœuvre de notre commune.

L'état des finances publiques n'est un mystère pour personne : haut niveau dans le PIB - des dépenses publiques (58%), - des prélèvements obligatoires (45,4%) et - de la dette publique (113%), persistance d'un fort besoin de financement de l'Etat et de la Sécurité sociale malgré des taux d'intérêt qui ont plus que triplé, et néanmoins un sous-financement de nombreux secteurs (justice, santé, défense, transports collectifs, environnement, aides sociales, etc.). Si la COVID a été un accélérateur, de multiples causes ont nourri un processus étalé dans le temps, totalement insensible à l'amoncellement de normes et organes de contrôle destinés à garder la maîtrise de la situation.

L'architecture traditionnelle des finances locales, inspirée par un souci de continuité et de durabilité, a permis d'éviter, depuis un demi-siècle, toute crise endogène majeure et de traverser les perturbations internationales. Aujourd'hui, ce système, profondément transformé dans des conditions controversées, affronte une crise inédite, de grande ampleur et de durée imprévisible. Le pouvoir fiscal local, sacrifié sur l'autel des intérêts politiques et économiques nationaux, est en peau de chagrin et quasiment absent dans les départements et les régions. Les dotations sont d'une ahurissante complexité. Et de gros postes de dépenses, principalement dans des matières issues de transferts de compétences d'Etat, subissent des évolutions qui échappent à la maîtrise des autorités locales (enseignement, social, routes...). S'y superposent brutalement les hausses du prix des énergies et une inflation générale qui se répercute jusque sur les traitements et le taux des emprunts.

Si l'appel à l'aide du secteur local doit être entendu, tout ne peut pas être attendu de l'Etat.

Pour associer les collectivités locales à l'effort de maîtrise des finances publiques, l'Etat cherche à imposer une mesure particulièrement inappropriée à la situation en édictant des normes d'évolution des dépenses de fonctionnement. L'Etat a annoncé qu'après ses politiques du « quoi qu'il en coûte », de relance, puis de protection contre l'inflation et la hausse des dépenses énergétiques de ces dernières années, il souhaite désormais procéder au redressement des finances publiques. Le programme de stabilité 2023-2027, présenté en avril dernier au Parlement, détaille les hypothèses de croissance et la stratégie retenues par l'Etat pour réduire le déficit et l'endettement publics d'ici à 2027. Les collectivités territoriales seront mises à contribution mais de nombreux éléments manquent encore sur les modalités exactes de la participation à cet effort de redressement des comptes publics.

La recherche d'économies est pourtant la préoccupation première de tous ceux qui préparent les budgets en 2024 pour faire face à l'augmentation des dépenses obligatoires (les charges à caractère général et les charges de personnel...). Rajouter des normes de sévérité croissante pour un avenir imprévisible est assez saugrenu. Du reste, la limitation du déficit public, au sens de Maastricht, demande seulement que les APUL n'empruntent pas davantage que le capital remboursé durant l'année. Vu le niveau des taux d'intérêt et le fléchissement de l'épargne disponible, ce risque est faible. Et mettre des freins à l'investissement local n'est pas de bonne politique. Fixer des normes indifférenciées pour des situations extrêmement diversifiées n'est ni très respectueux de la libre administration, ni pertinent en bonne gestion, laquelle suppose l'initiative et la responsabilité.

Aujourd'hui, nous savons que l'avenir est rempli d'incertitudes d'une ampleur jamais vue dans les temps récents, d'ordre géopolitique, sanitaire, alimentaire, économique (énergies, inflation, taux d'intérêt), de politique intérieure. D'ores et déjà on anticipe des chocs sur les communautés locales : hausse des

coûts/prix, effets sur les salaires, taux des emprunts, marché immobilier et impact sur les DMTO, aides sociales, etc.

L'équation des finances locales s'en trouve compliquée face à trois enjeux généraux bien identifiés : une refonte d'ensemble visant à apporter clarification, simplification et souplesse ; maîtriser les dépenses publiques et l'endettement, alors que l'Etat réfléchit à de nouvelles modalités d'encadrement ; financer les projets relatifs au changement climatique et au développement durable.

Les collectivités auront besoin, elles aussi, d'une garantie de pouvoir d'achat qui ne peut cependant valoir pour n'importe quelles dépenses. Recenser les priorités et procéder ensuite à des ajustements en continu nécessiteront un travail de concertation et de programmation avec l'Etat dans un cadre plus opérationnel et pérenne.

Les études sur les finances locales ont été traditionnellement focalisées sur les ressources, particulièrement ces dernières années dans les nébuleuses controverses sur l'autonomie financière. L'effort d'analyse et d'imagination devrait dorénavant porter davantage sur les dépenses car c'est là qu'il faudra chercher les marges de manœuvre et faire les arbitrages décisifs puisque du côté de l'emprunt et des impôts locaux, quand il en subsiste, l'avenir est sombre. Tous les gestionnaires savent d'expérience que dans la construction des politiques publiques les dépenses ont, entre elles, une nature et des traits distinctifs très différents qui sont, de surcroît, variables selon les types de collectivités : part dans le total, plus ou moins prévisibles et maîtrisables, rythme d'évolution, urgence, ressources humaines nécessaires, sensibilité pour la population, impacts économiques, financements...

Face à ce constat, les signes se multiplient d'un retournement du marché immobilier français. Avec la vive remontée des taux d'intérêt observée sur les marchés financiers, le taux des crédits immobiliers s'est progressivement ajusté à la hausse même si le mouvement a été initialement bridé par le niveau du taux d'usure. Si les prix ont longtemps montré une certaine résilience, le marché physique s'est nettement ajusté. Cela va lourdement amputer les recettes tirées des droits de mutation (DMTO) par les collectivités locales, qui pour certaines ont pu équilibrer ou améliorer leurs situations financières grâce à son envolée ces dernières années.

Notons par ailleurs que la bonne santé financière relative de 2022 des collectivités pourrait susciter des convoitises malgré des perspectives d'avenir morose. En effet, trois ans après le début de la crise sanitaire et un an après la reprise des poussées inflationnistes, les comptes établis à la clôture de l'exercice 2022, témoignent de ce que, à cette date, les récentes secousses, portant aussi bien sur les recettes que sur les dépenses, n'avaient pas globalement altéré la bonne tenue des comptes locaux qui se sont avérés particulièrement résilients grâce notamment à la DMTO. Au vu de l'effondrement des droits de mutation sur les derniers chiffres connus au 31 juillet dernier, il est clair que cette situation instantanément brillante ne pourra que se détériorer à fin 2023 surtout pour les départements. Mais au cours de l'examen parlementaire du PLF 2024, les collectivités peuvent légitimement craindre un manque de sollicitude de la part de l'État, et ce au vu de la situation pour sa part extrêmement dégradée des comptes nationaux.

Au cours de notre préparation budgétaire 2024, la Ville de Marcq-en-Barœul a regardé en face la conjoncture énoncée et la rupture avec le passé pour y faire face.

Comme en témoigne notre CFU 2022, la situation financière de la Ville est très satisfaisante. Cette situation est le fruit d'une gestion rigoureuse et anticipatrice depuis plus de dix ans. Cependant, la conjoncture 2023-2024 n'est pas favorable aux finances publiques. Il convient donc d'y faire face.

Depuis quelques années, grâce à des ressources fiscales dynamiques - avant réforme, au bénéfice de la progression des droits de mutation et à la maîtrise de ses dépenses, la ville de Marcq-en-Barœul a pu traverser les crises et absorber ses effets (dépenses d'urgence supplémentaires, pertes de produits des services), sans voir sa situation financière se dégrader.

En 2022, l'inflation et ses conséquences sont venues absorber une partie de notre épargne. Conséquence directe de l'inflation, les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté en 2022 (+2.87 millions d'euros). L'inflation explique en effet à elle-seule plus des trois-quarts de cette hausse. A la flambée générale des prix sur l'ensemble des achats, s'ajoutent des mesures salariales bienvenues (revalorisation du point d'indice au 1er juillet, trois hausses du SMIC) mais non compensées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2022 ont progressé de +3,9%. Elles sont donc moins dynamiques que les dépenses de fonctionnement, en hausse de 7,1%. Cet écart, appelé « effet ciseau », a des conséquences sur l'épargne et risque de s'accroître avec cette conjoncture.

En effet, malgré l'augmentation des recettes 2022 de 1,9M€, face à l'augmentation de 2,87M€ des dépenses de fonctionnement, le niveau d'épargne a diminué d'environ 1M€. Celui-ci reste néanmoins satisfaisant.

L'incidence du résultat de la section de fonctionnement est directement liée à l'inflation et à la reprise de l'activité. La ville s'en sort donc plutôt bien en 2022. Les grands équilibres financiers sont toujours respectés. L'épargne dégagée en section réelle de fonctionnement permet d'autofinancer nos investissements.

La Ville a réalisé 15,9 millions d'euros d'investissement en 2022, sans avoir recours à l'emprunt. L'épargne et les ressources propres d'investissement ne permettent de financer les investissements qu'à hauteur de 12,9M€, engendrant de ce fait une diminution du fonds de roulement de 3 millions d'euros.

Pour 2023, la situation financière de la ville sera maîtrisée malgré une baisse, sur le premier semestre, de 30% de notre DMTO et une inflation soutenue sur les dépenses obligatoires. Bien entendu, cette conjoncture aura une incidence sur notre épargne toujours satisfaisante.

Les éléments de cadrage du budget primitif 2024 sont les suivants :

- a) Nous poursuivrons notre programme d'investissement de la mandature, sans emprunt, grâce à la bonne santé financière relative de notre Ville et à notre Fonds de roulement. Nous continuerons notre recherche active de subventionnement, afin de diminuer notre reste à charge.
- b) Pas d'augmentation des impôts locaux.
- c) Les charges à caractère général de fonctionnement (chapitre 011) seront reconduites sur la base du BP 2023. Notre objectif est de maintenir la qualité des services à la population.
- d) Les dépenses de personnel (chapitre 012) vont être impactées par les évolutions réglementaires prévues pour 2024, mais également par les répercussions financières consécutives aux revalorisations salariales dans la fonction publique instaurées en 2023. Cela va absorber la baisse mécanique du transfert des cantines aux OGEC et à l'école Européenne, qui se verront attribuer une subvention pour compenser le transfert.
- e) Stabilisation de l'enveloppe des subventions aux associations par rapport à 2023.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2023
Publication : 04/12/2023

Le contexte général

Les soubresauts de l'inflation en Zone Euro maintiennent la BCE sous pression (situation analysée en septembre 2023)

Depuis juillet dernier, la BCE a relevé ses taux directeurs de 4,25 points de pourcentage. Les effets de cette politique monétaire tardent à se répercuter sur l'inflation. Le tour de vis pourrait être plus long, les taux longs maintiennent leur tendance légèrement haussière.

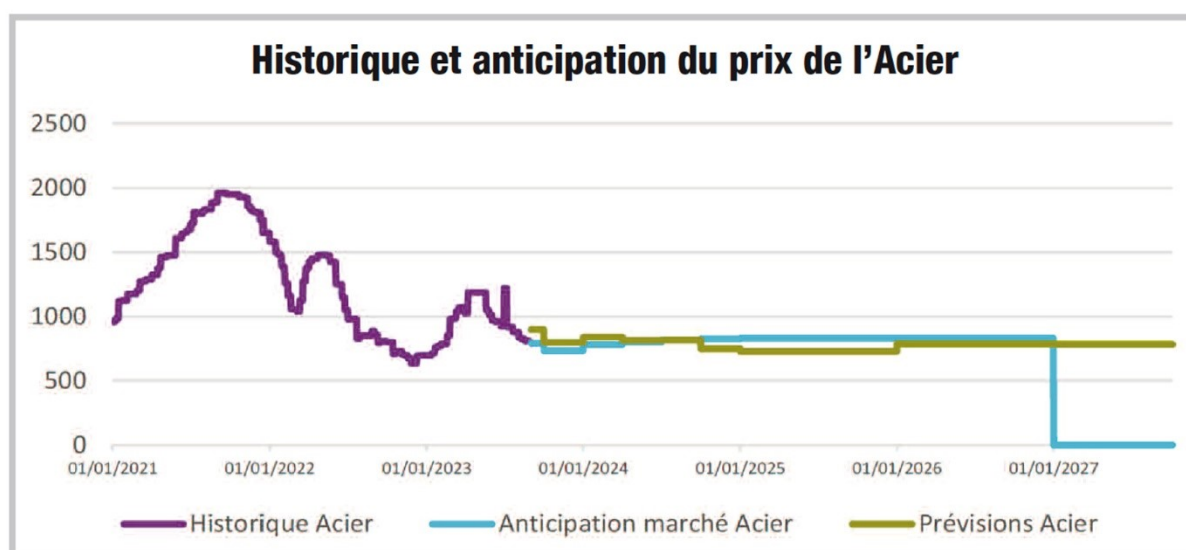
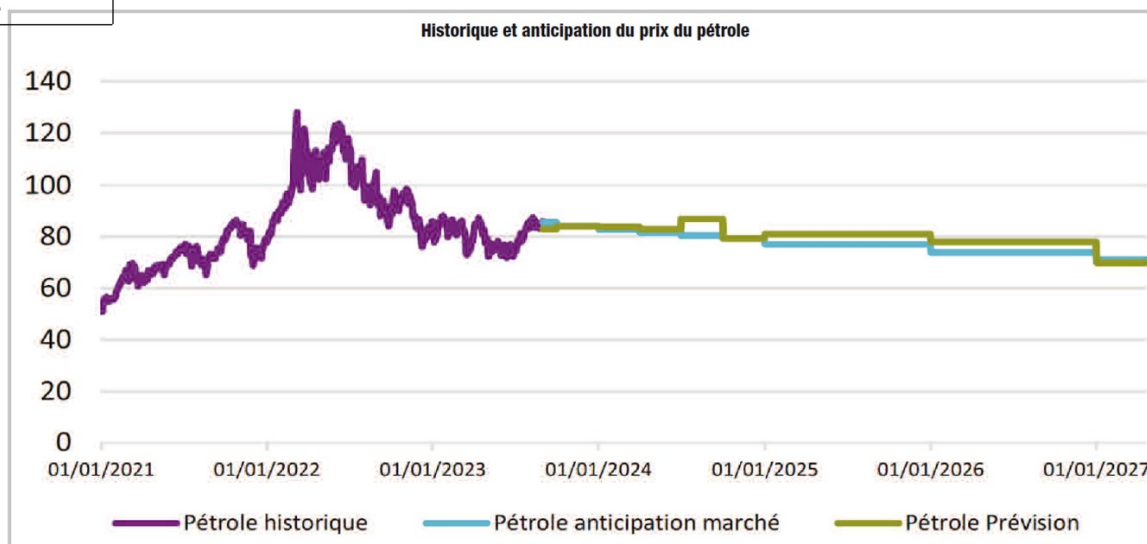
Le prix des matières premières a baissé de 30% en moyenne relativement aux pics

Une baisse significative des prix des matières premières a été constatée au niveau mondial, marquant ainsi un tournant par rapport aux niveaux historiquement élevés atteints en 2022. Les prix mondiaux des matières premières ont chuté depuis le début de l'année 2023. En moyenne, les prix ont reculé de 30% par rapport à leur pic historique observé en juin 2022. Alors que cette évolution est généralement saluée comme une bouffée d'air frais pour les consommateurs, il est crucial de reconnaître les défis persistants qui continueront d'affecter l'économie mondiale.

La flambée des prix des matières premières en 2022 a été attribuée à une combinaison de facteurs, notamment les perturbations de l'offre post covid et la demande soutenue à l'échelle mondiale. Cependant, la situation a été exacerbée par la guerre en Ukraine, qui a entraîné des perturbations des échanges internationaux. Ces circonstances ont créé une pression inflationniste considérable, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et la sécurité alimentaire. En 2022, le marché a connu l'un des plus grands chocs de matières premières depuis la crise pétrolière de 1973. Cette flambée des prix a entraîné de fortes perturbations sur les marchés impactant les projets et les activités des collectivités.

Depuis le début de l'année 2023, nous avons assisté à une inversion de cette tendance, avec une baisse d'environ un tiers des prix des matières premières par rapport à leur pic historique. Cette évolution est attribuable à plusieurs facteurs, notamment le ralentissement de l'activité économique, le durcissement des politiques monétaires et une réorganisation des échanges mondiaux sur les produits de base. Ces développements ont apporté un certain soulagement aux consommateurs et ont contribué à la stabilité économique. Cependant, malgré cette baisse bienvenue, il est important de garder à l'esprit que les prix des matières premières restent élevés par rapport aux niveaux d'avant la pandémie. Les prévisionnistes estiment que ces prix se maintiendront dans les mois à venir, ce qui continuera à exercer une pression sur les budgets des ménages et les dépenses des collectivités.

La récente baisse des prix des matières premières est une nouvelle encourageante pour l'économie mondiale, apportant un soulagement aux collectivités. Si une baisse importante est derrière nous, la hausse récente des prix de l'électricité et du baril de pétrole maintient l'inflation sous pression.



La lente baisse de l'inflation contrariée par la hausse tarifaire de l'électricité

Les craintes liées à l'inflation persistent en Europe et aux États-Unis, avec des niveaux d'inflation supérieurs aux prévisions. En Europe, bien que l'inflation ait ralenti en juin, elle reste bien au-dessus de l'objectif de la BCE. Les prix de l'alimentation continuent d'exercer une pression inflationniste. Aux États-Unis, malgré une légère baisse en juin, l'inflation demeure préoccupante, dépassant les prévisions de la Fed.

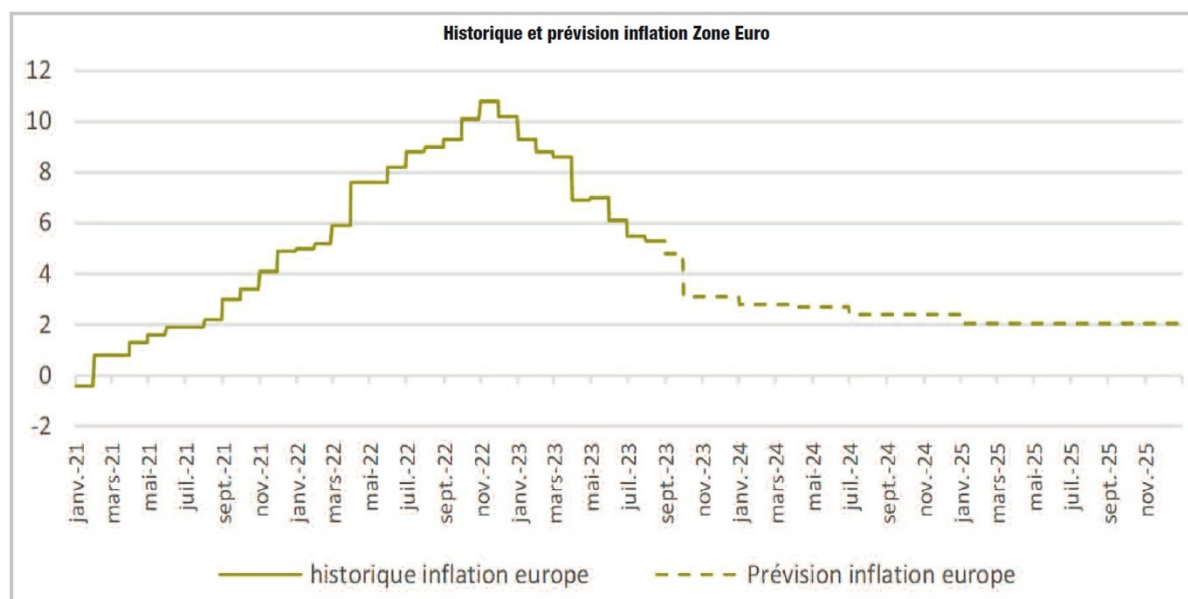
L'inflation en Zone Euro est aujourd'hui largement tirée par les prix alimentaires

Dans la zone euro, l'indice global des prix à la consommation est resté stable en août à 5,3 % alors que les économistes tablaient sur 5,1 %. L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) demeure bien supérieure aux objectifs de 2% de la BCE avec un niveau à 5,3 % en août contre 5,5 % en juillet.

Pour la France, l'Insee a publié sa première estimation d'inflation pour le mois de juillet à 4,8% (et 5,7% sur un panier comparable à la mesure de l'inflation européenne). Ce chiffre s'oppose à la tendance baissière de l'inflation. Cette hausse devrait toutefois être temporaire, elle s'explique essentiellement par l'augmentation de 10% des tarifs de l'électricité.

Les autres composantes de l'inflation demeurent sur des niveaux élevés mais ont stoppé leur tendance haussière. Le prix du baril continue toutefois de peser sur le coût de l'énergie également.

Alors que l'inflation était alimentée jusqu'à présent par la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentaire ; les économistes surveillent désormais l'évolution des salaires qui pourrait alimenter une hausse de second tour difficile à contrôler.



Source : FCL Gérer la Cité / Bloomberg.

Aux Etats Unis, la très bonne dynamique de l'emploi inquiète la FED

Le marché de l'emploi aux Etats Unis reste bien plus dynamique que ne l'anticipait en début d'année la FED. En effet, selon le département américain du Travail, en juin, il y a eu plus de 200 k création d'emplois nettes. Le taux de chômage a légèrement baissé à 3,6% en juin contre 3,7% au mois de mai. Il y a un paradoxe apparent dans cette situation, si l'emploi reste stable ou progresse, cela indique une croissance économique qui ne ralentit pas et qui continue d'attiser l'inflation. Ceci a contraint la FED à augmenter ses taux d'intérêt lors de sa dernière réunion fin juillet.

Le spectre de la déflation en Chine

Alors que l'Europe s'inquiète de l'inflation, la Chine redoute la menace de la déflation. La reprise économique post COVID en Chine montre des signes d'essoufflement. En juin, l'inflation à la consommation est restée stable, tandis que les prix à la production ont continué de baisser, alimentant les craintes de déflation. Les faibles niveaux d'inflation et la baisse des prix à la production suggèrent une demande modérée, ce qui compromet les perspectives de croissance économique. Il est probable que des mesures de relance économique soient envisagées pour stimuler la demande, mais elles doivent être mises en œuvre avec prudence pour éviter des conséquences négatives à long terme.

La Banque Centrale agit très prudemment avec une baisse de son taux de référence (à un an) de 0,10% à 3,45%.

La Chine doit également gérer les risques issus de son secteur immobilier (25% du PIB) et des deux promoteurs immobiliers Evergrande et Country Garden. En effet, leur chute pourrait entraîner des conséquences importantes sur l'ensemble du système financier.

Les autorités monétaires réaffirment leur volonté de lutter contre l'inflation alors que les perspectives s'assombrissent sur la croissance

La FED réaffirme son objectif de lutter contre l'inflation, une hausse de 25 pbs du taux anticipé

Chaque année, la FED organise à Jackson Hole une réunion avec les principaux banquiers centraux et des experts du domaine financier. Une confirmation émerge de cette rencontre : la FED et la BCE partagent

le même objectif, qui est de stabiliser l'inflation à 2%. Les banquiers centraux se montrent prêts à intensifier leurs efforts pour accélérer l'atteinte du taux cible de 2%.

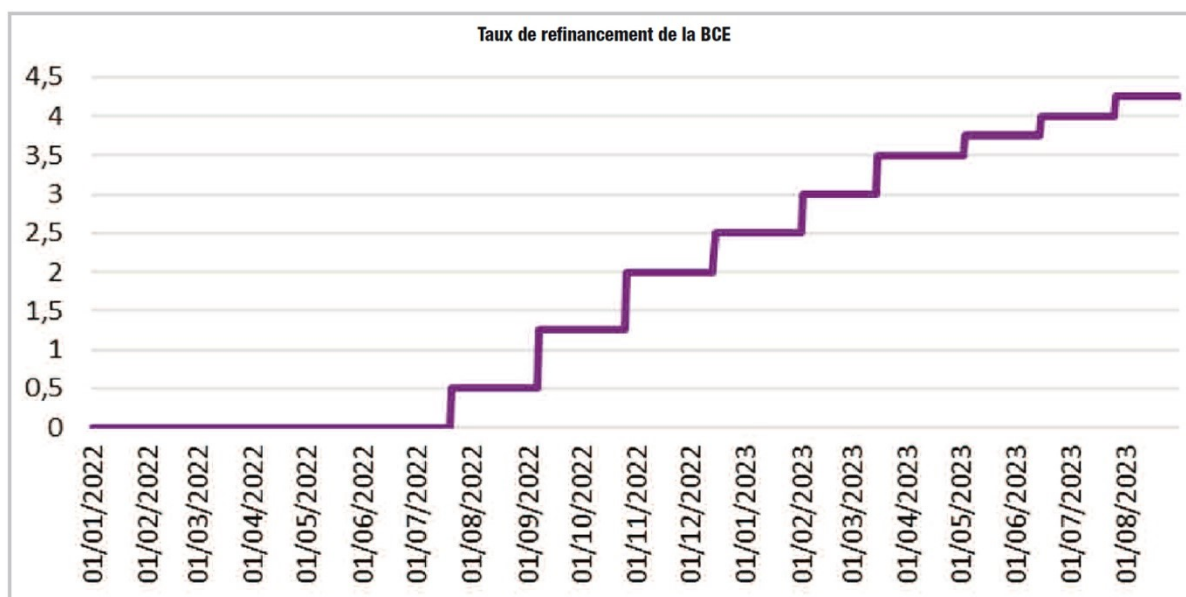
Selon Jerome Powell, le président de la FED, l'inflation reste encore trop élevée malgré le ralentissement de la croissance. Le président de la FED confirme que l'inflation suit une trajectoire positive et se rapproche de la cible visée. Néanmoins, cette décélération est jugée trop lente. L'examen des données actuelles ainsi que les analyses macroéconomiques encouragent la FED à poursuivre sa hausse des taux et son resserrement monétaire.

Initialement engendrée par une forte demande et une offre limitée suite à la pandémie, l'inflation peut aujourd'hui être maîtrisée en inversant la tendance grâce à deux actions clés : atténuation des dissonances provoquées par la crise sanitaire et ajustement de la politique monétaire de la banque centrale (hausse des taux afin de réduire la demande).

Par ailleurs, soulignons que l'inflation a été grandement affectée par le conflit en Ukraine, ayant un impact significatif sur les politiques monétaires des banques centrales. Les prix des denrées alimentaires et de l'énergie ont joué un rôle majeur dans la trajectoire de l'inflation. Durant les derniers mois, soit juin et juillet 2023, l'inflation a connu une baisse notable. Ainsi, selon Jerome Powell, la stratégie visant à contenir l'inflation montre des signes positifs, bien qu'il reste un trajet long et non achevé. En juillet 2022, le taux d'inflation aux États-Unis atteignait 7%, contre 3.3% en juillet 2023. Cependant, l'objectif demeure 2%, signifiant que le chemin n'est pas encore achevé.

En somme, la FED annonce la poursuite de la lutte contre l'inflation en vue d'atteindre l'objectif de 2%. Toutefois, de nombreuses incertitudes subsistent, pesant sur la politique monétaire de la FED. Par exemple, le marché du travail montre des signes de ralentissement avec moins de postes vacants, mais le taux de chômage demeure stable, ce qui est assez exceptionnel. De même, la croissance économique du deuxième trimestre, atteint +2,4%. Si l'économie continue de surpasser les attentes, la FED pourrait être contrainte de renforcer la lutte contre l'inflation en augmentant davantage les taux.

Alors que l'inflation en Zone Euro tarde à baisser, la BCE doit faire face à une détérioration de l'économie
Un an après avoir lancé le cycle de relèvement des taux le plus rapide de leur histoire, de 4 points de pourcentage à ce jour, les gardiens de l'euro gardent le cap. La Banque centrale européenne (BCE) a relevé, jeudi 27 juillet, ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage de plus face à une inflation élevée



Source : FCL Gérer la Cité / Bloomberg.

Par la suite Christine Lagarde, présidente de la BCE, s'est exprimée à Jackson Hole. Elle explique que l'économie fait face à trois évolutions majeures :

1. Des changements majeurs sur les marchés, notamment dans le domaine de l'énergie,
2. Des changements dus à l'impact des forces géopolitiques sur l'organisation économique, incluant les changements climatiques.
3. Des changements en raison des diverses répercussions post-Covid, incluant les déséquilibres entre l'offre et la demande, ainsi que les tensions géopolitiques entre pays comme les États-Unis et la Chine par exemple.

D'après la présidence de la BCE, la stratégie à adopter doit être caractérisée par trois éléments : la clarté, la flexibilité et l'humilité. Cela implique une poursuite de la stratégie initiale, étroitement liée aux données du marché au jour le jour. En somme, la BCE insiste sur l'importance d'assurer la stabilité des prix à long terme, en maintenant des taux d'intérêts élevés aussi longtemps que nécessaire pour atteindre l'objectif moyen de 2%.

En fin de compte, les deux stratégies convergent vers une approche agile face aux incertitudes qui pèsent sur le marché. Contrairement à l'année précédente, où les marchés financiers étaient grandement perturbés par les annonces inattendues de hausses de taux, les discours de cette année n'ont pas suscité de panique. Les marchés se sont habitués à l'agilité des banques centrales et aux rebondissements qui en découlent.

Les taux longs termes cherchent une direction

Les taux obligataires sont rivés sur les chiffres d'inflation et l'anticipation des décisions à venir des banques centrales. Les gérants hésitent entre allocation sur le marché action ou obligataire ce qui participe à la volatilité du marché actuel.

Fin juin : les dernières publications surprennent les marchés

À la fin du mois de juin, les taux longs de la Zone Euro baissent autour de 3% / 3,1%, en réaction à la hausse du CAC40 due à la publication de chiffres d'inflation en baisse pour la France et la Zone Euro. Cette baisse des taux s'explique par des réallocations d'actifs entre actions et obligations. Ainsi, le CAC 40 termine le premier semestre 2023 avec une augmentation de 3,3%. Cette performance laisse entrevoir un possible retournement des taux directeurs de la BCE, voire une pause dans la politique de resserrement monétaire des grandes banques centrales. Cependant, la situation n'est pas aussi prometteuse pour l'ensemble des pays de la Zone Euro. En effet, l'inflation en Allemagne, annoncée quelques jours auparavant, grimpe en flèche en juin, atteignant +6,4% (contre 6,1% en mai), dépassant ainsi les anticipations de marché qui prévoient +6,3%. Cette disparité contraint la BCE à poursuivre sa stratégie de resserrement des taux.

Aux États-Unis, la croissance du PIB est remarquable, ce qui a surpris la banque centrale, notamment après la série d'augmentations massives de ses taux directeurs pour freiner la consommation et l'inflation. Le premier trimestre enregistre une croissance de +2%, dépassant les attentes des économistes qui prévoient +1,6%. De plus, les données d'inflation de fin juin aux États-Unis montrent une tendance à la baisse.

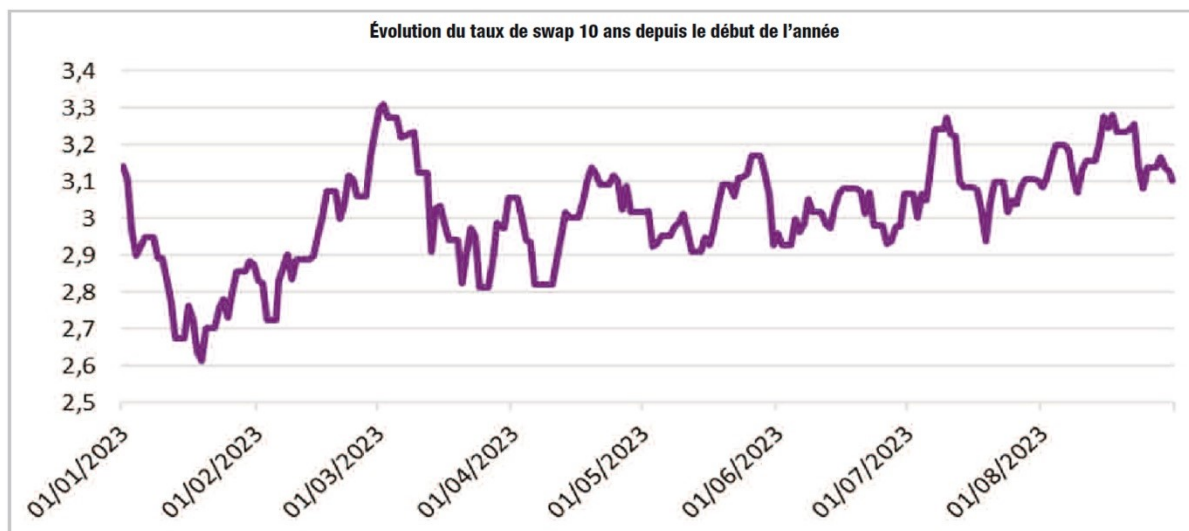
Fin juillet : augmentation des taux directeurs et dégradation de la note souveraine des États-Unis

Fin juillet, la FED décide d'augmenter ses taux directeurs de 25 pbs après une pause le mois précédent. Deux jours plus tard, la BCE suit le mouvement de la FED en relevant également ses taux directeurs de 25 pbs. Les deux banques centrales justifient ces hausses par la robustesse de l'économie, la fragilité du marché de l'emploi et une inflation trop élevée. Ces discours accentuent les inquiétudes des investisseurs,

d'autant plus que la dégradation de la note des États-Unis par Fitch Ratings au début du mois d'août perturbe les marchés obligataires, entraînant une hausse des taux longs.

Début Août : une évolution du cours du Baril peu favorable

Début août, le prix du pétrole augmente et atteint 87,5 \$ le 10 août, son plus haut niveau en six mois. La stratégie de réduction de la production de pétrole des pays de l'OPEP commence à porter ses fruits, faisant grimper les taux longs européens de manière significative.



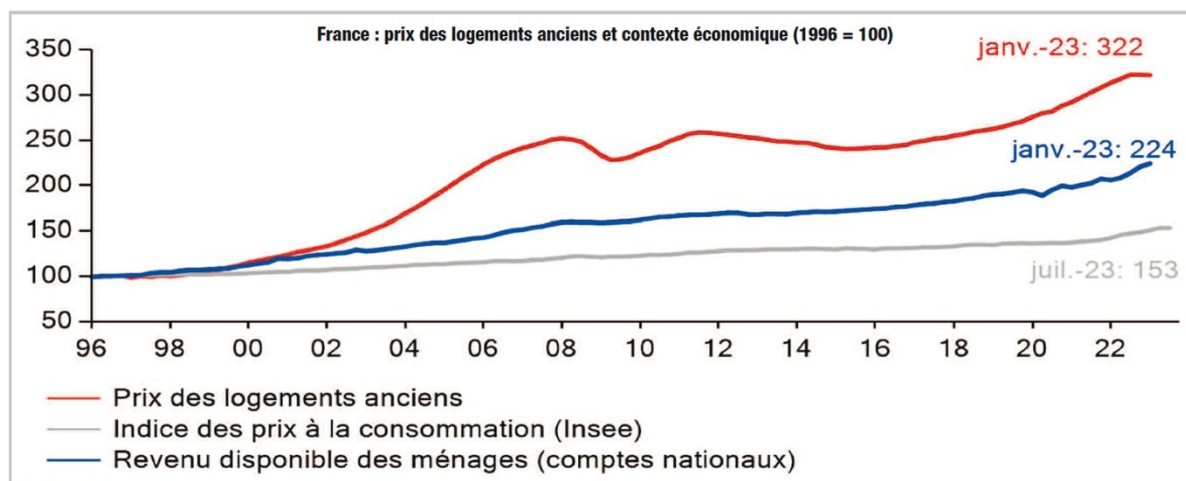
Source : FCL Gérer la Cité / Bloomberg.

Les collectivités locales à l'épreuve du retournement du marché immobilier

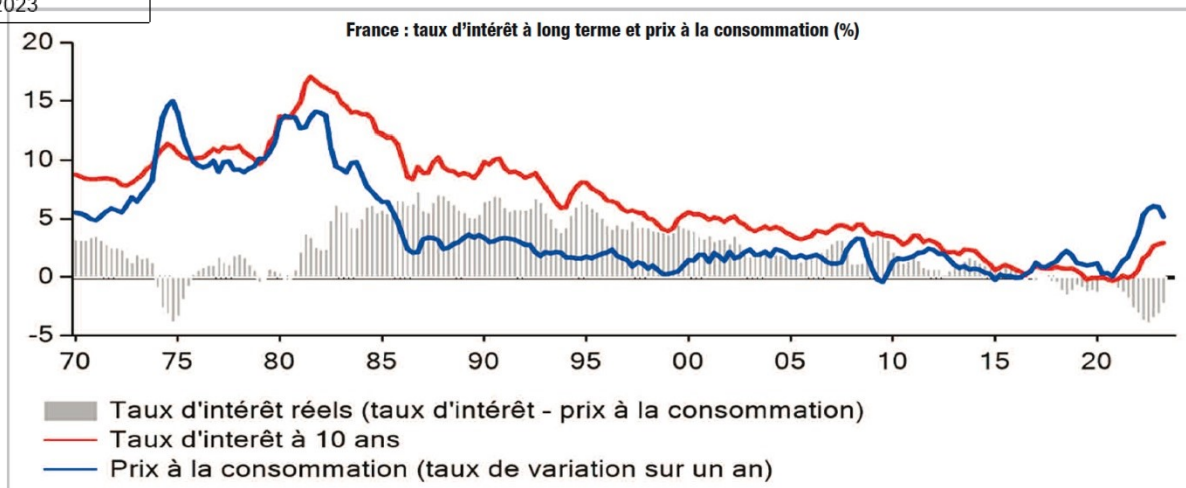
Les signes d'un retournement du marché immobilier français se multiplient. Avec la vive remontée des taux d'intérêt observée sur les marchés financiers, le taux des crédits immobiliers s'est progressivement ajusté à la hausse même si le mouvement a été initialement bridé par le niveau du taux d'usure. Si les prix ont longtemps montré une certaine résilience, le marché physique s'est nettement ajusté. Cela va lourdement amputer les recettes tirées des droits de mutation par les collectivités locales.

Un marché immobilier français d'une santé insolente depuis 25 ans

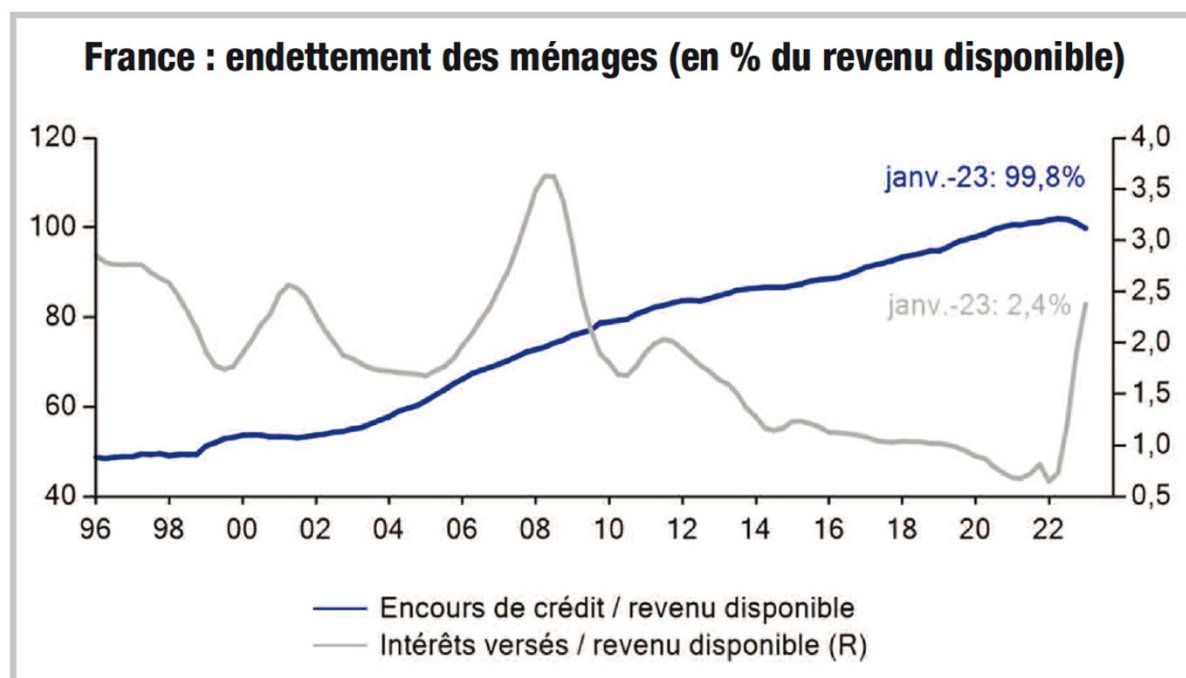
Depuis la fin des années 1990, le marché immobilier en France a fait preuve d'un dynamisme incroyable qui a semblé passer entre les gouttes de toutes les fluctuations du cycle économique. Même après la crise financière de 2008, l'ajustement des prix était resté contenu. Les prix des logements anciens ont ainsi été multipliés par plus de trois en 25 ans. C'est plus du double de l'évolution des prix à la consommation et c'est 50 % de plus que la hausse du revenu disponible des ménages.



La principale raison à cet essor a été la baisse tendancielle des taux d'intérêt amorcée au cours de la première moitié des années 1980, un phénomène qui n'est bien sûr pas propre à la France. Les banques centrales gagnent en crédibilité, deviennent pour beaucoup progressivement indépendantes du pouvoir politique et l'inflation recule. Le taux d'intérêt réel (c'est-à-dire le taux d'intérêt nominal corrigé de l'inflation) amorce un reflux à partir de la seconde moitié des 1990 alors que l'Union monétaire se profile en zone euro. Il va même jusqu'à devenir négatif lorsque la Banque centrale européenne met en œuvre sa politique monétaire ultra accommodante d'achats d'actifs (*quantitative easing*) à partir de 2015.



Il en résulte une diminution de la charge d'intérêts supportée par les ménages alors même que leur niveau d'endettement, porté par la hausse des prix de l'immobilier notamment, ne cesse d'augmenter.

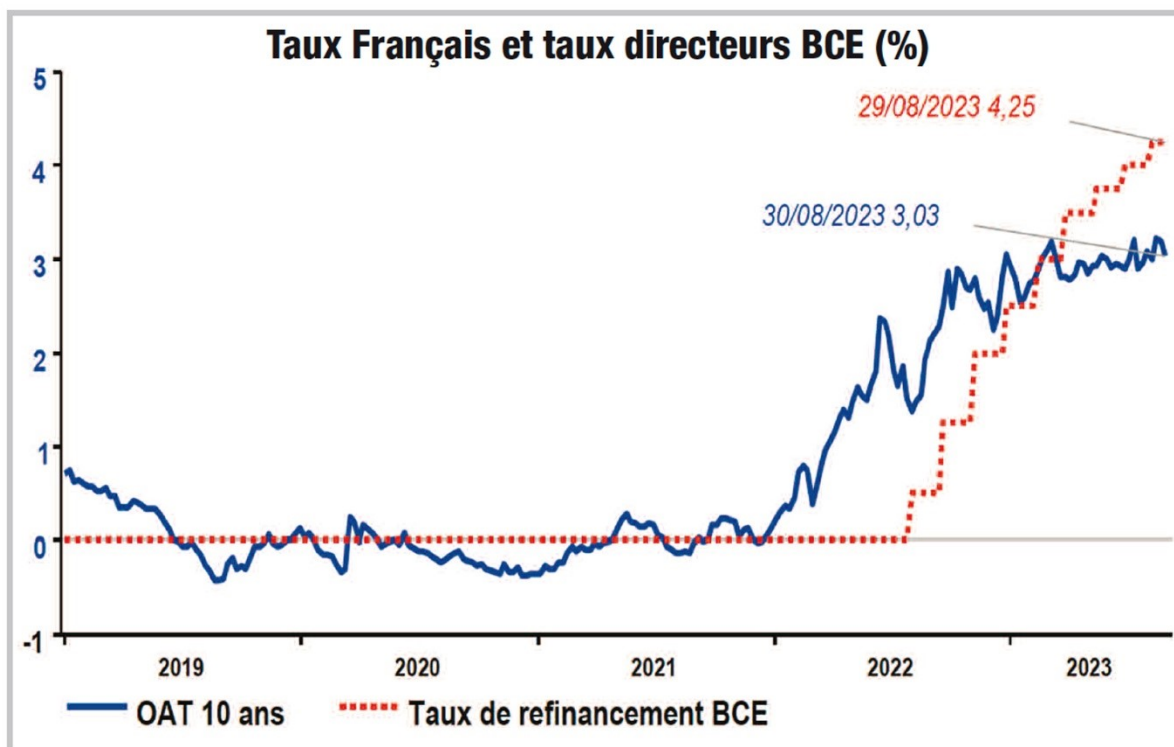


Source : Banque de France, LBP.

D'autres facteurs ont joué pour soutenir les prix immobiliers pendant toute cette période : besoins croissants liés à la croissance démographique et à la décohabitation ce qui a eu pour conséquence une hausse du nombre de ménages, concentration dans les grandes métropoles régionales avec pour point d'orgue Paris et sa périphérie, soutiens publics à l'investissement locatif (la part des investisseurs dans les achats de logements neufs avait atteint 56 % au 3^{ème} trimestre 2017). Mais les conditions financières ont joué un rôle clef dans cette dynamique du marché immobilier.

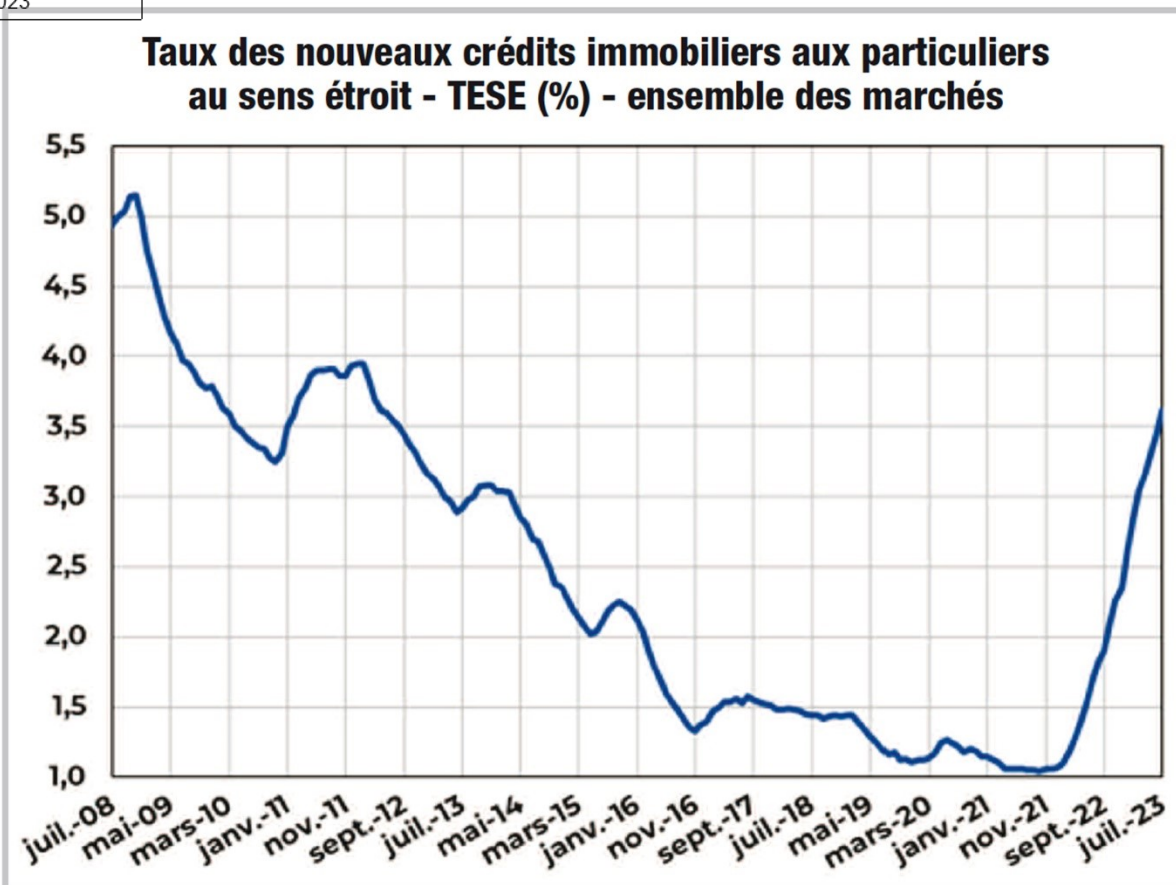
Les temps ont changé

La remontée des taux d'intérêt, qui s'est amorcée début 2022, dans un contexte de fortes pressions inflationnistes, a changé la donne. Les taux longs français ont commencé à se redresser dans le sillage des taux longs américains, ces derniers ayant été portés à la fois par le resserrement monétaire opéré par la Réserve fédérale et par la hausse de l'inflation. La BCE a par ailleurs elle-même entamé une hausse de ses taux directeurs en juillet 2022, en les augmentant vigoureusement depuis un an (425 points de base au total entre juillet 2022 et juillet 2023). De leur côté, les taux longs ont fortement crû, le rendement de l'OAT 10 ans dépassant les 3 % au 1^{er} semestre 2023, alors qu'il était encore légèrement négatif à l'automne 2021).



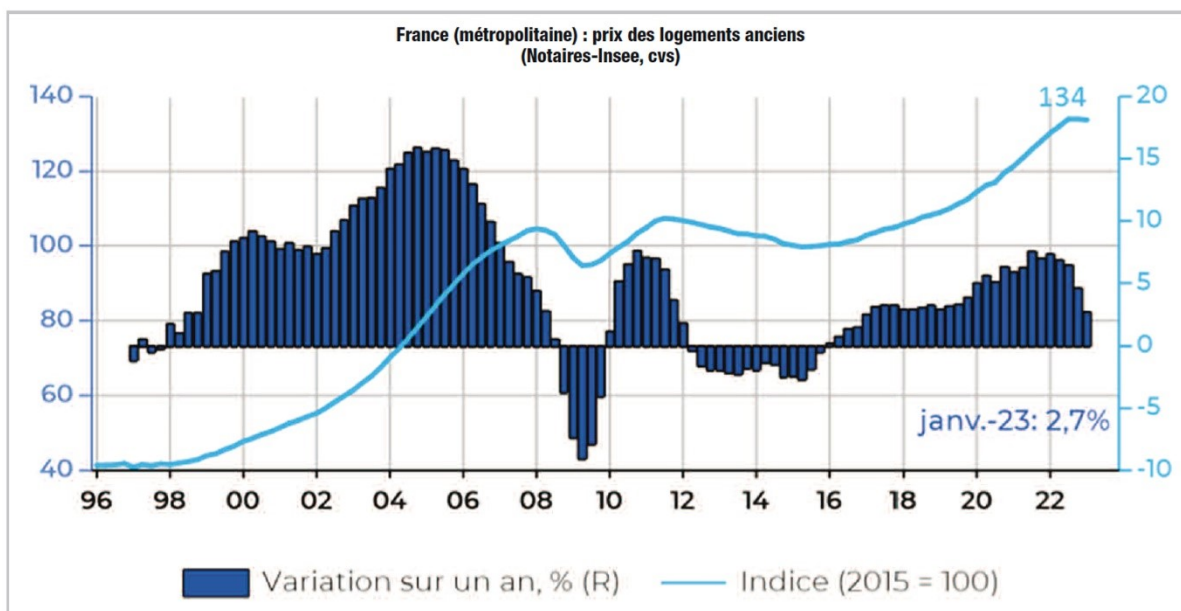
Si nous sommes très probablement proches d'un pic pour les taux directeurs et les taux longs, nul ne pense aujourd'hui (sauf accident...) que l'on revienne à cette période si particulière dans l'histoire économique de taux directeurs nuls et de taux longs négatifs.

Traditionnellement les taux d'intérêt des crédits immobiliers sont ancrés sur les taux à long terme. En France, le rendement de l'OAT 10 ans constitue une bonne référence. Toutefois les taux des nouveaux crédits immobiliers s'ajustent avec un certain délai et lissent les évolutions de court terme observées sur les marchés financiers. Avec l'aide d'une relation économétrique, on peut estimer qu'à l'horizon d'un an, un choc de 1 point de l'OAT 10 ans se répercute à hauteur de 56 %, puis se transmet quasiment en intégralité en moins de 5 ans



Source : Crédit Logement/CSA ; Calculs LBP.

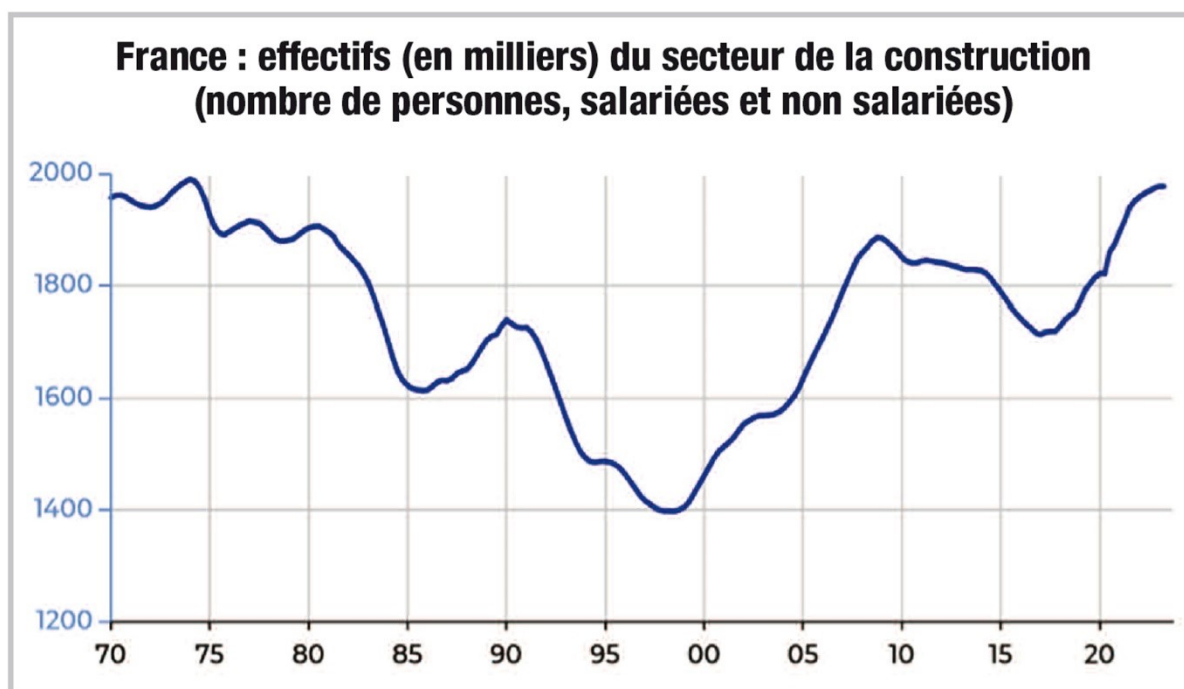
Le pouvoir d'achat immobilier des ménages français, qui intègre à la fois les effets de l'évolution du revenu disponible, des taux d'intérêt, des prix des logements et de la durée des emprunts avait ainsi reculé de 13,3 % fin 2022 par rapport à son pic de fin 2019.



Source : IHS, LBP

Quelle dynamique à venir et avec quelles conséquences pour les collectivités locales ?

Pour l'année 2023, la cause paraît entendue. Compte tenu des tendances observées sur les transactions depuis le début de l'année (même à supposer un ralentissement du recul en cours si le marché du crédit se dégèle avec la levée des contraintes liées au taux d'usure) et compte tenu du recul des prix des logements anciens qui s'est amorcé, les transactions dans l'ancien en valeur pourraient baisser d'environ 20 %-30% en moyenne cette année. Cela se traduirait par un recul des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), soit une perte de recettes importante pour les départements. Rappelons qu'à quelques exceptions, ces derniers sont fixés au taux maximal de 5,81 % dans la plupart des départements qui sont répartis de la façon suivante : la part reversée au département est comprise entre 3,80 et 4,50 % en 2023-2024, celle reversée à la commune est fixée à 1,2 % et celle collectée en sus par les départements mais reversée à l'Etat (2,37 % du montant perçu par le département systématiquement).



Source : IHS, LBP.

A un horizon un peu plus lointain, il paraît clair que les taux d'intérêt plus élevés vont contribuer à une sorte de normalisation du marché immobilier. Quoi qu'il en soit, les besoins en logements restent donc élevés, ce qui devrait permettre de constituer un socle d'activité solide pour l'ensemble de la filière à moyen terme, au-delà des soubresauts conjoncturels.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2023
Publication : 04/12/2023

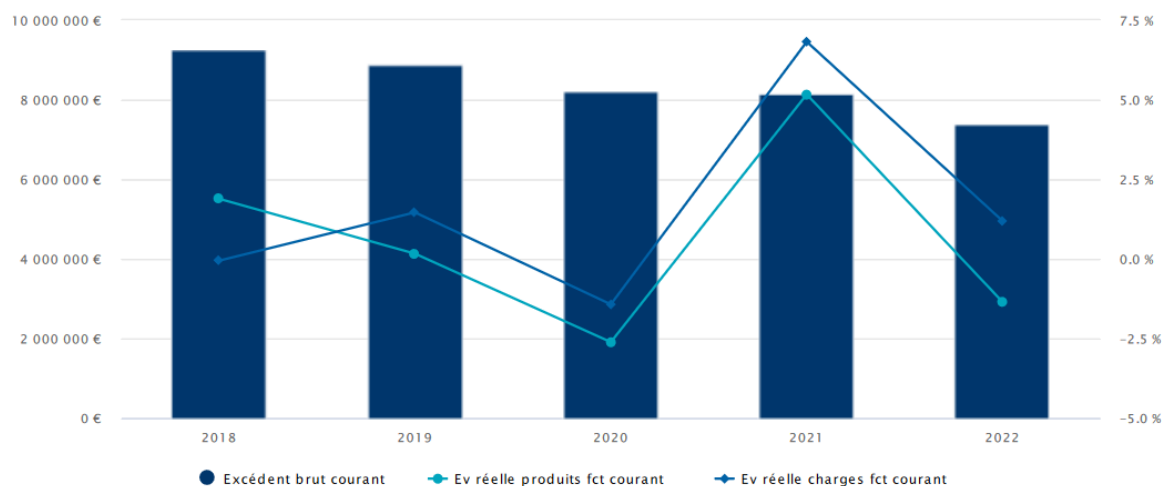
Situation financière antérieure : rappel des comptes administratifs ou compte financier unique de la Ville de Marcq-en-Barœul

L'autofinancement

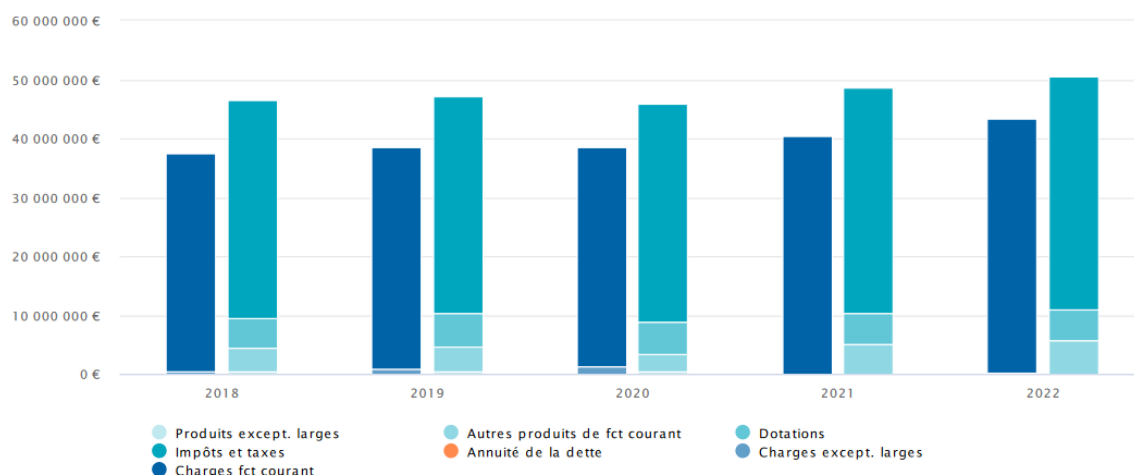
€	2018	2019	2020	2021	2022
Produits de fct. courant	46 161 503	46 653 454	45 524 758	48 643 636	50 575 655
- Charges de fct. courant	36 890 478	37 766 327	37 301 135	40 483 709	43 177 876
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	9 271 026	8 887 127	8 223 623	8 159 927	7 397 779
+ Solde exceptionnel large	- 158 176	- 428 627	- 846 608	44 541	- 149 807
= Produits exceptionnels larges*	327 290	430 553	342 104	47 701	32 660
- Charges exceptionnelles larges*	485 466	859 179	1 188 712	3 160	182 467
= AUTOFINANCEMENT DE GESTION	9 112 850	8 458 500	7 377 014	8 204 468	7 247 972
- Intérêts	0	0	0	0	0
= AUTOFINANCEMENT BRUT	9 112 850	8 458 500	7 377 014	8 204 468	7 247 972
- Capital	0	0	0	0	0
= AUTOFINANCEMENT NET	9 112 850	8 458 500	7 377 014	8 204 468	7 247 972

En raison d'une hausse des dépenses de fonctionnement (+7.1%) nettement supérieure à l'augmentation des produits (+3,9%), l'autofinancement net baisse de 957K€.

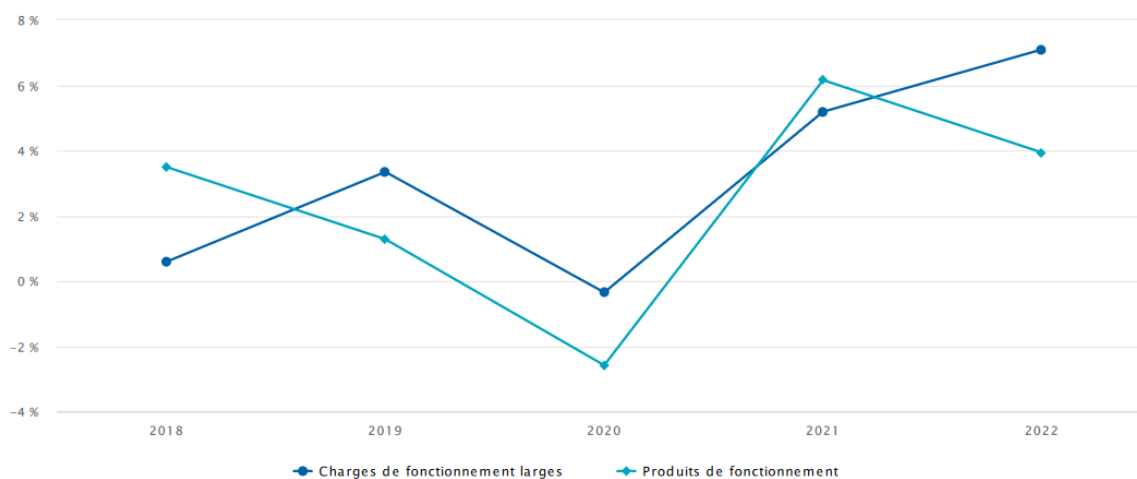
Excédent brut courant



Charges et produits de fonctionnement



Evolution nominale du fonctionnement

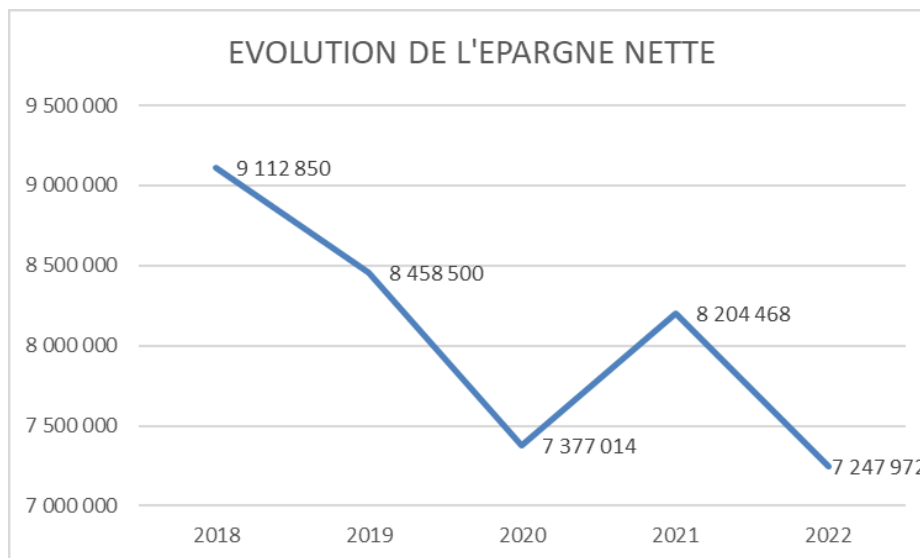


L'autofinancement net est de 8,08M€ en moyenne sur la période 2018-2022.

Les recettes de fonctionnement 2022 progressent de +3,9%. Elles ont été moins dynamiques que les dépenses de fonctionnement, en hausse de 7,1%. Cet écart, appelé « effet ciseau », a des conséquences sur l'épargne. Aussi, malgré une augmentation des recettes de 1,9M€, face à l'augmentation de 2,87M€ des dépenses de fonctionnement, le niveau d'épargne 2022 a diminué d'environ 1M€.

L'année 2022 se termine ainsi avec un autofinancement net de 7,25M€.

	2018	2019	2020	2021	2022
Excéd. brut courant / Produits de fonctio	19,9%	18,9%	17,9%	16,8%	14,6%
Epargne de gestion / Produits de fonctio	19,6%	18,0%	16,1%	16,8%	14,3%
Epargne brute / Produits de fonctio	19,6%	18,0%	16,1%	16,8%	14,3%
Epargne nette / Produits de fonctio	19,6%	18,0%	16,1%	16,8%	14,3%
Epargne nette / Dépenses Investissemen	87,5%	46,4%	52,5%	102,9%	45,5%
Emprunt / Dépenses Investissement (hor	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Encours au 31.12 / Produits de fonctio	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Annuité / Produits de fonctionnement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%



Analyse des dépenses de la section de fonctionnement

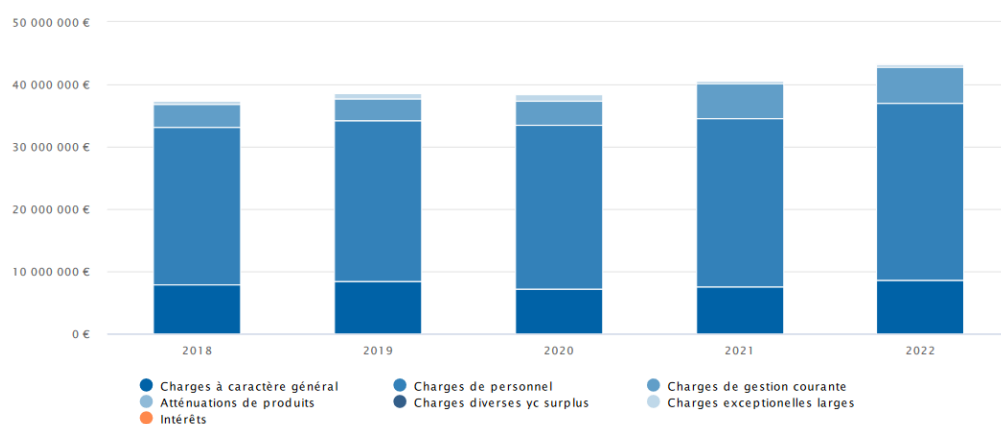
€	2018	2019	2020	2021	2022	%/Fct	Evol 21/22
Charges fonctionnement courant strict	36 885 149	37 766 327	37 301 135	40 194 404	42 888 747		
Charges à caractère général	7 823 764	8 411 898	7 133 232	7 577 463	8 515 710	20%	938 247
Charges de personnel	25 308 513	25 843 632	26 389 118	27 068 878	28 517 215	66%	1 448 337
Autres charges de gestion courante	3 752 872	3 510 798	3 778 786	5 548 063	5 855 822	14%	307 759
Atténuations de produits	5 329	0	0	289 305	289 129	1%	- 176
Charges fonctionnement courant	36 890 478	37 766 327	37 301 135	40 483 709	43 177 876		2 694 167
Charges exceptionnelles larges *	485 466	859 179	1 188 712	3 160	182 467	0,4%	179 307
Charges fonctionnement hs intérêts	37 375 943	38 625 507	38 489 847	40 486 869	43 360 343		
Intérêts	0	0	0	0	0		0
Charges de fonctionnement	37 375 943	38 625 507	38 489 847	40 486 869	43 360 343	100%	2 873 474

Les charges de fonctionnement s'affichent à 43,36M€ avec une progression de 7,1%/2021 contre une hausse moyenne de 3,8% sur la période 2018-2022.

	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Charges fonctionnement courant strict	3,8%	2,4%	-1,2%	7,8%	6,7%
Charges à caractère général	2,1%	7,5%	-15,2%	6,2%	12,4%
Charges de personnel	3,0%	2,1%	2,1%	2,6%	5,4%
Autres charges de gestion courante (yc	11,8%	-6,5%	7,6%	46,8%	5,5%
Atténuations de produits	171,4%	-100,0%	0,0%	0,0%	-0,1%
Charges fonctionnement courant	4,0%	2,4%	-1,2%	8,5%	6,7%
Charges exceptionnelles larges *	-21,7%	77,0%	38,4%	-99,7%	nc
Charges fonctionnement hs intérêts	3,8%	3,3%	-0,4%	5,2%	7,1%
Intérêts	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges de fonctionnement	3,8%	3,3%	-0,4%	5,2%	7,1%

Cette augmentation est notamment la résultante d'une progression de 12,4% des charges à caractère général pesant 20% dans le budget et de l'augmentation des charges de personnel de 5,4% pesant 66% au sein de la section de fonctionnement.

Charges de fonctionnement



Les autres charges de gestion courante représentent les primes, les aides, les subventions, les admissions en non valeurs, les réciprocités et les forfaits externats scolaires, le remboursement ou l'annulation des activités... Elles augmentent de 308K€, soit +5,5%, principalement en raison de la subvention exceptionnelle liée à la prime énergie de 300K€ versée au CCAS.

Les produits de fonctionnement

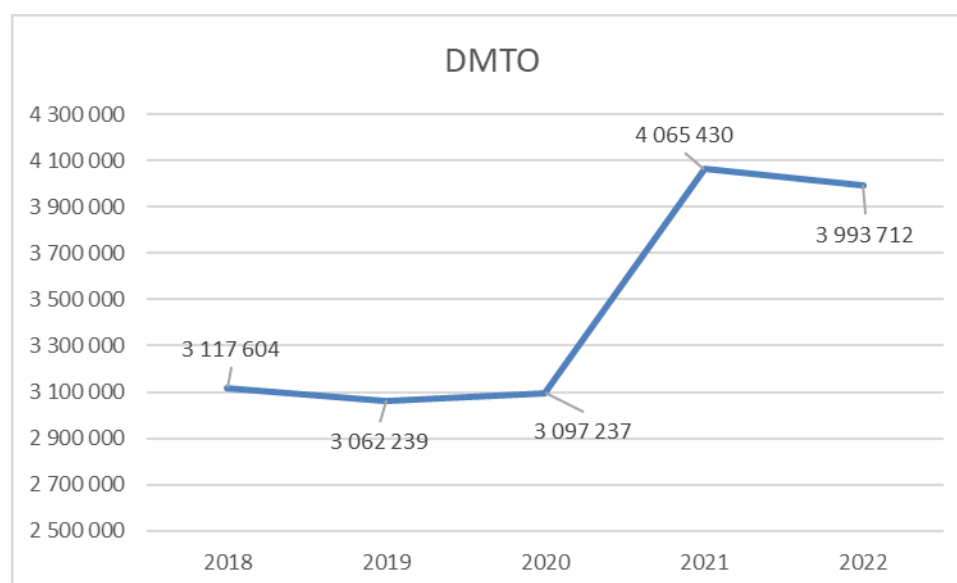
€	2018	2019	2020	2021	2022	%Pd Fct
Produits fonctionnement courant stricts	45 787 368	46 242 842	45 148 504	48 210 570	50 083 059	
Impôts et taxes	36 953 947	36 664 791	37 097 867	38 445 460	39 665 452	78,4%
Contributions directes	23 543 794	23 356 981	23 593 356	24 038 151	25 086 000	49,6%
Dotation communautaire reçue	8 558 079	8 566 117	8 575 887	8 576 018	8 584 029	17,0%
AC reçue	8 003 828	8 003 828	8 003 828	8 003 828	8 003 828	15,8%
DSC reçue	554 251	562 289	572 059	572 190	580 201	1,1%
Taxe sur les pylônes électriques	49 728	50 988	53 403	54 621	56 049	0,1%
Taxe locale sur la publicité extérieure	164 501	186 527	196 528	193 669	194 210	0,4%
Taxe additionnelle DMTO	3 117 604	3 062 239	3 097 237	4 065 430	3 993 712	7,9%
Reversement FNGIR	495	495	494	494	494	0,0%
Attribution FPIC	642 028	489 295	506 460	506 260	497 837	1,0%
Solde impôts et taxes	878 213	952 644	1 074 996	1 011 311	1 253 615	2,5%
Dotations et participations	5 126 103	5 739 171	5 344 978	5 164 013	5 230 873	10,3%
DGF	2 291 848	2 088 268	1 934 214	1 820 482	1 707 660	3,4%
Compensations fiscales	959 469	1 016 207	1 075 098	944 526	984 566	1,9%
FCTVA fct	567	0	0	9 363	33 619	0,1%
Solde participations diverses	1 874 218	2 634 696	2 335 666	2 389 642	2 505 027	4,9%
Autres produits fonctionnement courant	3 707 318	3 838 880	2 705 659	4 601 097	5 186 734	10,2%
Produits des services	3 292 504	3 455 099	2 307 897	3 006 271	3 581 547	7,1%
Produits de gestion	414 813	383 781	397 762	1 594 826	1 605 187	3,2%
Atténuations de charges	374 136	410 612	376 254	433 066	492 596	1,0%
Produits fonctionnement courant	46 161 503	46 653 454	45 524 758	48 643 636	50 575 655	99,9%
Produits exceptionnels larges *	327 290	430 553	342 104	47 701	32 486	0,1%
Produits de fonctionnement	46 488 793	47 084 007	45 866 862	48 691 337	50 608 141	100,0%

Les produits de fonctionnement s'affichent à 50,61M€ en progression de 3,9%.

Les contributions directes augmentent de 4,4%.

Les régies (produits du domaine (70)) augmentent de 19,1% pour atteindre un niveau supérieur à celui de 2019, qui est le signe d'une pleine relance des activités des services.

Les DMTO baissent de 1,8%, à 3 994K€, après avoir atteint un montant historique de 4 065K€ en 2021.



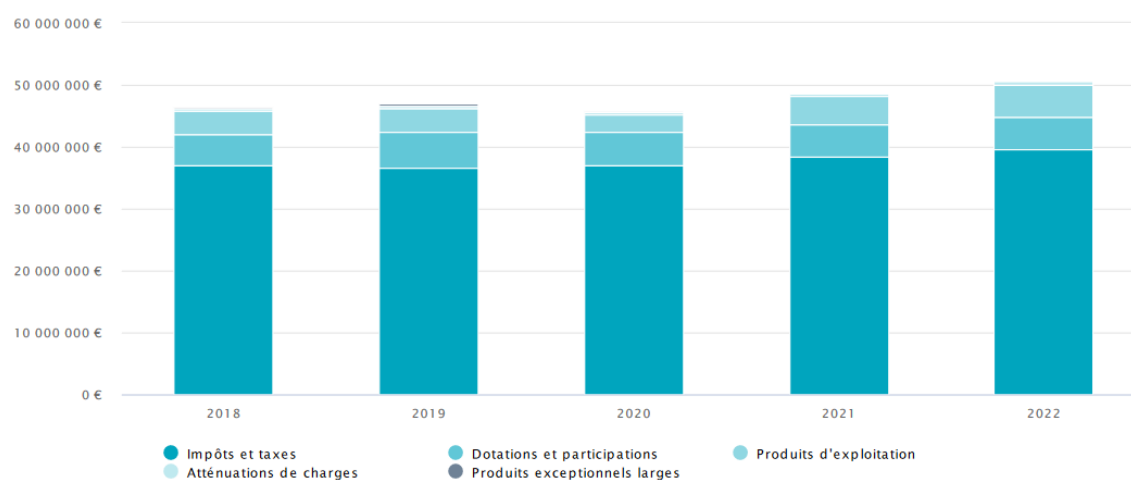
	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Produits fonctionnement courant stri	2,3%	1,0%	-2,4%	6,8%	3,9%
Impôts et taxes	1,8%	-0,8%	1,2%	3,6%	3,2%
Contributions directes	1,6%	-0,8%	1,0%	1,9%	4,4%
Dotation communautaire reçue	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
AC reçue	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
DSC reçue	1,2%	1,5%	1,7%	0,0%	1,4%
Taxe sur les pylônes électriques	3,0%	2,5%	4,7%	2,3%	2,6%
Taxe locale sur la publicité extériei	4,2%	13,4%	5,4%	-1,5%	0,3%
Taxe additionnelle DMTO	6,4%	-1,8%	1,1%	31,3%	-1,8%
Reversement FNGIR	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Attribution FPIC	-6,2%	-23,8%	3,5%	0,0%	-1,7%
Solde impôts et taxes	9,3%	8,0%	13,0%	6,0%	24,0%
Dotations et participations	0,5%	12,0%	-6,9%	-3,4%	1,3%
DGF	-7,1%	-8,9%	-7,4%	-5,9%	-6,2%
Compensations fiscales	0,6%	5,9%	5,8%	-12,1%	4,2%
FCTVA fct	177,5%	-100,0%	0,0%	0,0%	259,1%
Solde participations diverses	7,5%	40,6%	-11,3%	2,3%	6,2%
Autres produits fonctionnement cou	8,8%	3,5%	-29,5%	70,1%	12,7%
Produits des services	2,1%	4,9%	-33,2%	30,3%	19,1%
Produits de gestion	40,3%	-7,5%	3,6%	300,9%	0,6%
Atténuations de charges	7,1%	9,7%	-8,4%	15,1%	13,7%
Produits fonctionnement courant	2,3%	1,1%	-2,4%	6,9%	4,0%
Produits exceptionnels larges *	-43,9%	31,6%	-20,5%	-86,1%	-31,9%
Produits de fonctionnement	2,1%	1,3%	-2,6%	6,2%	3,9%

Il est intéressant de constater le poids important pour l'équilibre des comptes de la commune du produit des impôts directs qui représente 50%.

Il faut aussi mentionner les contributions de la MEL pour 17%.

Par ailleurs, on peut constater l'effondrement de la DGF sur la période, pesant dans le budget de fonctionnement 11% en 2014, 5% en 2018 et 3% en 2022.

Produits de fonctionnement



Analyse de la fiscalité

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux TH	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%
Taux FB	14,80%	14,35%	14,21%	33,50%	33,50%
Taux FNB	19,38%	19,38%	19,19%	19,19%	19,19%
Evolution	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Taux TH	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	-1,0%	-3,0%	-1,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	-0,2%	0,0%	-1,0%	0,0%	0,0%
Taux ménages	-0,51%	-1,1%	-1,0%	0,0%	0,0%

Pour mémoire, en 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été concrétisée au sein de la comptabilité des collectivités. Dès lors, il a été intégré le taux du FB du Département de 19,29% au taux FB de la Commune 14,21% pour afficher le nouveau taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 33,5%.

€	2018	2019	2020	2021	2022
Base nette TH	53 681 734	55 340 625	56 071 079	1 859 400	1 760 000
dont base résidences secondaires	1 589 286	1 718 201	1 578 326	1 859 400	1 760 000
Base nette FB	54 788 384	56 060 498	56 901 252	53 931 791	55 709 023
Base nette FNB	191 772	193 870	201 371	200 712	203 702

Le tableau des bases nettes d'imposition permet de voir concrètement l'incidence de la réforme sur notre collectivité. En effet, les bases fiscales TH passent de 56M en 2020 à 1,76M en 2022, montant des résidences secondaires.

Quant à la TFB, elle passe de 53,9M à 55,7M, cette hausse est exclusivement liée à la revalorisation des bases fiscales de 3,4%.

€	2018	2019	2020	2021	2022
Produit TH	14 741 004	15 196 536	15 397 118	510 591	483 296
Produit FB	8 108 681	8 044 681	8 085 668	23 370 855	24 484 662
Produit FNB	37 165	37 572	38 643	38 517	39 090
Produit 3 Taxes ménages	22 886 850	23 278 789	23 521 429	23 919 963	25 007 048

Le produit de la TH passe de 511K€ en 2021 à 483K€ en 2022 correspondant à l'imposition des résidences secondaires.

Le véritable produit de la TFB, hors correction de l'Etat, est de 18,7M€ (24,5-5,8), contre 8M€ avant l'intégration du taux du Département.

L'Etat compense, via un système de caisse de péréquation, 5,8M€ pour maintenir le montant avant réforme des produits fiscaux à la Ville. Ce qui engendre une dépendance de la Ville à cette caisse de péréquation à la main de l'Etat, à hauteur de 23,8% (5,8/24,5), pour équilibrer le budget.

Structure des produits fiscaux	2018	2019	2020	2021	2022
Produit TH	64,4%	65,3%	65,5%	2,1%	1,9%
Produit FB	35,4%	34,6%	34,4%	97,7%	97,9%
Produit FNB	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Produit 3 Taxes ménages	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Evolution nominale des produits fiscaux	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Produit TH	-57,4%	3,1%	1,3%	-96,7%	-5,3%
Produit FB	31,8%	-0,8%	0,5%	189,0%	4,8%
Produit FNB	1,3%	1,1%	2,9%	-0,3%	1,5%
Produit 3 Taxes ménages	2,2%	1,7%	1,0%	1,7%	4,5%

Compensations fiscales	2018	2019	2020	2021	2022
Compensations TH	940 020	994 823	1 054 081	0	0
Compensations FB	18 643	20 578	20 214	943 726	983 767
Comp. FB contribuables modestes	4 994	5 729	5 602	8 361	8 068
Comp. FB zones urbaines / QPV	11 841	11 981	11 769	11 672	28 467
Comp. FB LF21				920 428	939 511
Comp. FB immeubles	1 808	2 868	2 843	3 265	7 721
Compensation FNB	806	806	803	800	799
TOTAL Compensations	959 469	1 016 207	1 075 098	944 526	984 566

Comme nous l'avons souligné, l'Etat a intégré la compensation fiscale TH dans le produit de la fiscalité. La conséquence est de voir la ligne « compensation TH » à 0€.

Par contre, la réforme des impôts à la production engendre, depuis 2021, une perte pour la Ville au sein des produits fiscaux, qui est entièrement compensée par l'Etat.

Produits fiscaux y compris compensations	2018	2019	2020	2021	2022
Produit TH + Compensations TH	15 681 024	16 191 359	16 451 199	510 591	483 296
Produit FB + Compensations FB	8 127 324	8 065 259	8 105 882	24 314 581	25 468 429
Produit FNB + Compensation FNB	37 971	38 378	39 446	39 317	39 889
Produit ménage yc compensations	23 846 319	24 294 996	24 596 527	24 864 489	25 991 614

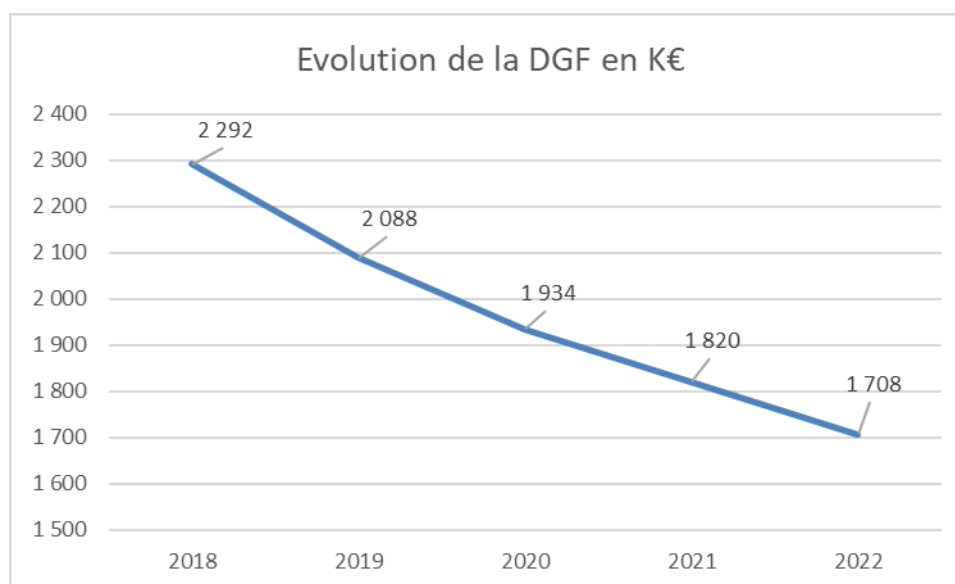
Evolution nominale des produits fiscaux y compris compensations	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Produit TH + Compensations TH	-58,1%	3,3%	1,6%	-96,9%	-5,3%
Produit FB + Compensations FB	33,0%	-0,8%	0,5%	200,0%	4,7%
Produit FNB + Compensation FNB	1,2%	1,1%	2,8%	-0,3%	1,5%
Produit ménage yc compensations	2,2%	1,9%	1,2%	1,1%	4,5%

De ce fait, il convient d'analyser l'évolution compilée des produits fiscaux et des compensations fiscales. Il en résulte une progression de 4,5%, nettement supérieure à 2021, en raison principalement de la revalorisation des bases fiscales de 3,4% et de la poursuite de la réforme des impôts à la production.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

€	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire (DF)	1 818 117	1 661 910	1 550 492	1 447 967	1 347 770
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	473 731	426 358	383 722	372 515	359 890
dont DSU	0	0	0	0	0
dont DSR	0	0	0	0	0
dont DNP	473 731	426 358	383 722	372 515	359 890
= DGF (A)	2 291 848	2 088 268	1 934 214	1 820 482	1 707 660

Evolution nominale de la DGF communale	Moy.	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Dotation forfaitaire (DF)	-7,2%	-8,6%	-6,7%	-6,6%	-6,9%
Dotation d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	-6,6%	-10,0%	-10,0%	-2,9%	-3,4%
DGF	-7,1%	-8,9%	-7,4%	-5,9%	-6,2%



La DGF passe de 2,3M€ à 1,7M€ sur la période, soit une baisse de 25,5%. Elle a diminué de 7,1% par année en moyenne depuis 2018.

D'ailleurs, le poids de la DGF sur les ressources financières de la section de fonctionnement passe de 4,9% à 3,4% entre 2018-2022.

La perte cumulée ou le manque à gagner par la baisse de la DGF, depuis 2018, s'élève à 2,1M€.

2018	2019	2020	2021	2022	Total K€
- 92	- 92	- 92	- 92	- 92	- 462
	- 204	- 204	- 204	- 204	- 814
		- 154	- 154	- 154	- 462
			- 114	- 114	- 227
				- 113	- 113
TOTAL					-2 078

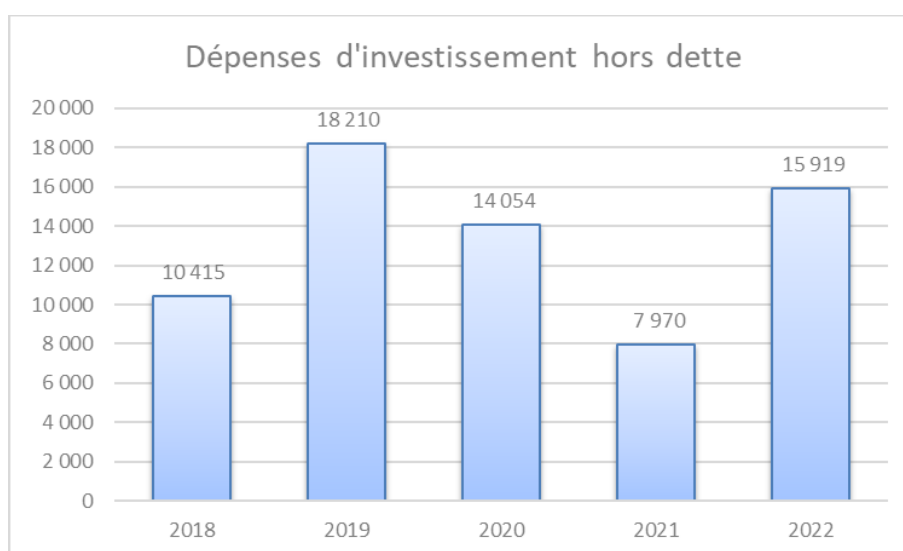
Les dépenses d'investissement

Il y a eu 66,57M€ de crédits mandatés sur la période 2018-2022, sans compter les reports de crédits de 5,43M€ de 2022, ce qui donne un total de 72M€ de crédits d'investissements engagés sur la période.

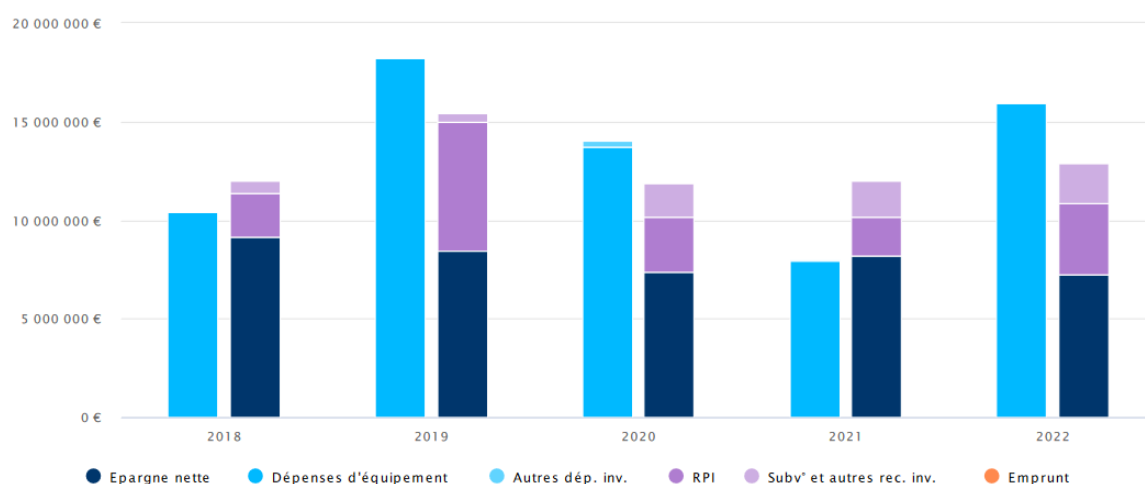
Montants des dépenses d'investissement hors dette

€	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'équipement	10 409 610	18 210 264	13 698 856	7 966 780	15 916 930
Dépenses directes d'équipement	9 566 410	13 205 068	12 751 205	7 853 963	15 652 930
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	843 200	5 005 196	947 651	112 817	264 000
Dépenses fin. et diverses hors dette	5 551	120	355 146	3 530	2 248
Dépenses d'investissement hors dette	10 415 161	18 210 384	14 054 002	7 970 310	15 919 178

En 2022, il a été mandaté 15,92M€ et reporté 5,43M€, soit 21,35M€ d'investissement.



Financement de l'investissement



Le financement de l'investissement

Financement de l'investissement	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement hors dette	10 415 161	18 210 384	14 054 002	7 970 310	15 919 178
Dépenses d'équipement	10 409 610	18 210 264	13 698 856	7 966 780	15 916 930
Autres dépenses d'investissement	5 551	120	355 146	3 530	2 248
Dépenses d'investissement hors annuit	10 415 161	18 210 384	14 054 002	7 970 310	15 919 178
Financement des investissements	12 026 837	15 427 984	11 902 604	12 018 786	12 898 896
Épargne nette	9 112 850	8 458 500	7 377 014	8 204 468	7 247 798
Ressources propres d'investissement (F	2 278 834	6 542 732	2 753 916	1 984 441	3 633 715
FCTVA	789 501	1 176 561	1 384 063	1 753 794	724 644
Produits des cessions	1 118 460	5 208 991	1 224 625	30 000	2 737 263
Diverses RPI	370 873	157 180	145 228	200 647	171 808
Subventions y.c DETR / DSIL	635 153	426 752	1 771 674	1 829 877	2 017 383
Emprunt	0	0	0	0	0
Variation du résultat global de clôture	1 611 676	-2 782 415	-2 151 397	4 048 476	-3 020 282

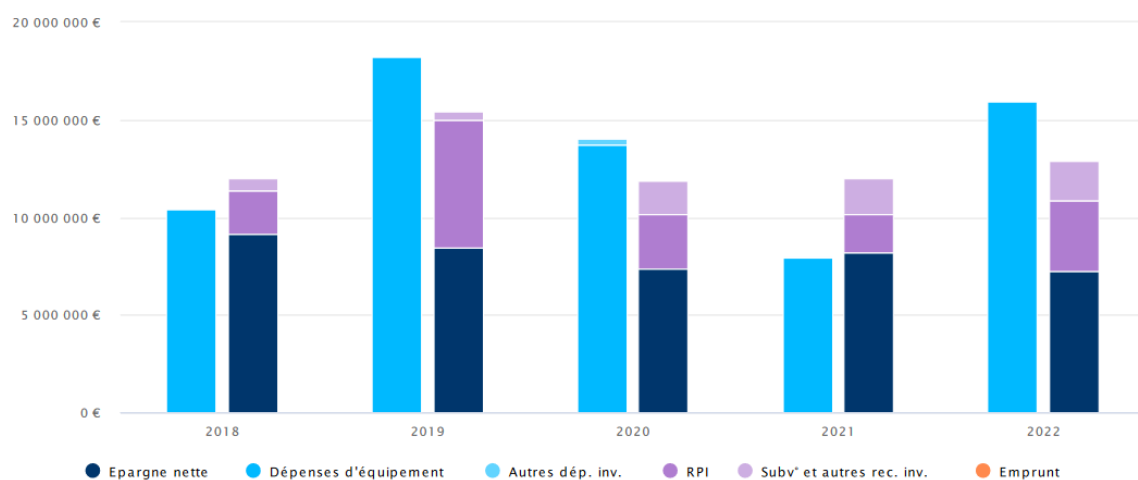
Après avoir exécuté la section de fonctionnement, il apparaît une épargne nette pour financer les investissements. La section d'investissement dispose de ressources propres telles que le FCTVA, des produits de cessions, des subventions, des taxes d'aménagement et d'équipement... et si ces ressources ne sont pas suffisantes pour financer les dépenses d'investissement, la Ville peut avoir recours à l'emprunt ou faire varier le fonds de roulement.

En la matière, il s'agit de financer 15,92M€ d'investissement alors que la Ville dispose de 12,9M€ de ressources disponibles (épargne nette et ressources propres d'investissement).

Cela engendre une variation du fonds de roulement de -3M€.

Cette évolution du fonds de roulement est une résultante de la réduction d'1M€ de l'épargne nette et des conséquences de l'inflation.

Financement de l'investissement



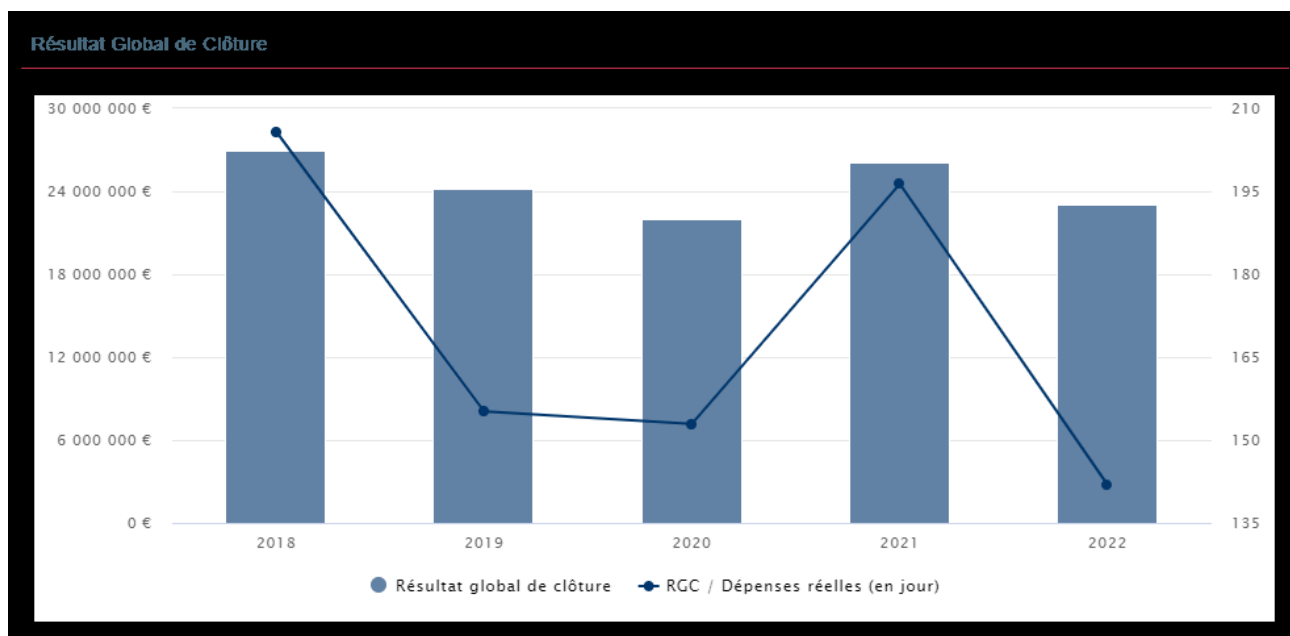
Fonds de roulement ou excédent global

Variation du résultat global de clôture	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles totales	49 402 780	54 053 491	50 392 452	52 505 655	56 259 239
- Dépenses réelles totales	47 791 104	56 835 891	52 543 849	48 457 179	59 279 521
= Variation du résultat global de clôture	1 611 676	-2 782 415	-2 151 397	4 048 476	-3 020 282

Résultat global de clôture	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat reporté n-1 (yc 1068)	25 335 987	26 947 663	24 165 248	22 015 749	26 064 225
+ Variation EGC n	1 611 676	-2 782 415	-2 151 397	4 048 476	-3 020 282
= Résultat global de clôture	26 947 663	24 165 248	22 015 749	26 064 225	23 043 943

L'évolution de notre fonds de roulement permet de financer les futurs investissements sans emprunter et sans augmenter les impôts.

Le fonds de roulement passe de 26 065K€ en 2021 à 23 044K€ en 2022 hors financement des reports d'investissement (5,43M€).

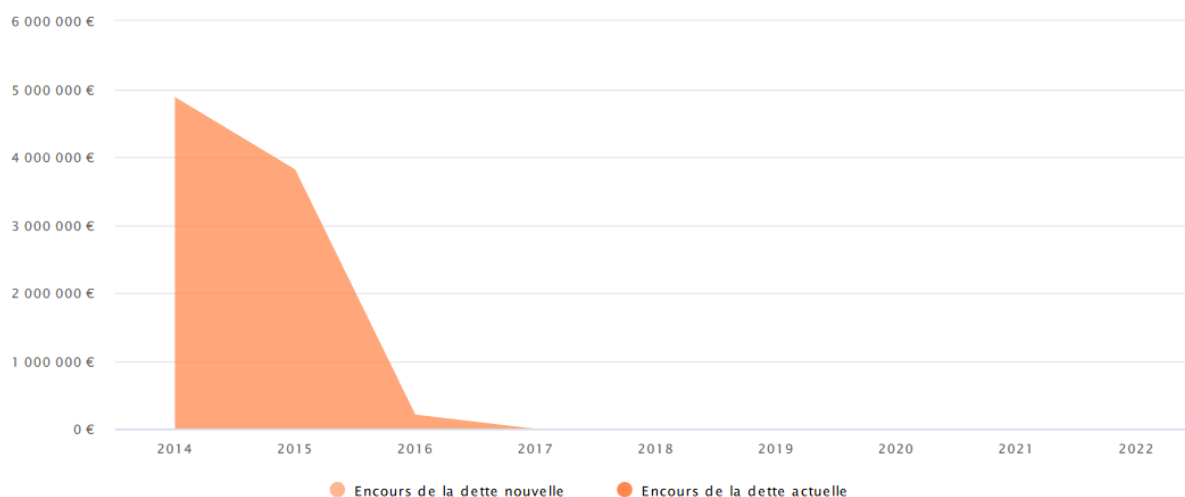


Analyse de la variation de l'encours de la dette

Encours brut de dette	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours brut au 1er janvier avant transfe	4 881 448	3 816 564	209 209	0	0	0	0	0
+ Transfert d'encours brut	0	0	0	0	0	0	0	0
= Encours brut au 1er janvier	4 881 448	3 816 564	209 209	0	0	0	0	0
- Remboursement du capital brut	1 064 884	918 031	209 210	0	0	0	0	0
- Remboursement anticipé	0	2 690 474	0	0	0	0	0	0
+ Divers	0	1 150	0	0	0	0	0	0
= Variation de l'encours brut	-1 064 884	-3 607 355	-209 209	0	0	0	0	0
= Encours brut au 31 décembre	3 816 564	209 209	0	0	0	0	0	0

La Ville n'a plus de dette depuis 2017.

Encours de dette au 31 décembre



Le projet de Loi des finances 2024

Le projet de loi des finances pour 2024 a été officiellement présenté le mercredi 27 septembre. Au-delà du volet finances locales dévoilé la veille et de la transition écologique, ce PLF oscille entre mesures anti inflation, économies budgétaires visant le désendettement et crédits supplémentaires dans certains domaines, notamment pour traduire des engagements récents pris dans le cadre de divers plans tel que le pacte des solidarités ou France ruralités.

Lors de la séance que le comité des finances locales (CFL) a tenue le 26 septembre, les élus locaux ont éprouvé une déception "unanime" sur le volet du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 concernant les finances locales.

De 26,9 milliards d'euros en 2023, la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 220 millions d'euros en 2024, ont confirmé, devant les membres du CFL, le ministre délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave, et la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, Dominique Faure.

Le montant ne permet de couvrir que "0,8% de l'inflation", a souligné le CFL. L'indexation sur l'inflation (entre 4% et 5% sur un an) conduirait à une augmentation de la DGF comprise entre 1,040 milliard et 1,3 milliard d'euros, calcule le président du CFL. "Nous sommes très loin du compte pour que le pouvoir d'action des collectivités territoriales soit préservé", s'est-il enflammé.

La DGF est-elle un dû ?

L'évolution de la principale dotation de l'Etat aux collectivités devrait suivre la hausse des prix, selon le CFL. "La DGF n'est pas une libéralité, c'est de l'argent qui est dû aux collectivités. C'est la compensation d'un certain nombre d'impôts locaux qui ont été supprimés. Un dû, il est dû en euros constants", a expliqué le président du CFL. "Si les dotations et compensations fiscales sont gelées, cela signifie que 60% de nos recettes ne s'actualisent pas. C'est une attaque contre les collectivités territoriales", tempêtait, à la sortie de la séance du CFL, Jean-François Débat, maire de Bourg-en-Bresse. Les 220 millions d'euros consentis en faveur des communes et de leurs groupements pour 2023 sont "une sorte d'aumône" et "une forme de mépris", a-t-il également déclaré. En faisant remarquer que la DGF n'est "pas une prime qu'on donne aux communes si elles sont sages". "On nous fait payer une dégradation de la situation budgétaire de l'Etat, à laquelle nous n'avons pas contribué ces dernières années", a protesté le président délégué de Villes de France. "On nous fait payer la suppression de la taxe d'habitation et la suppression de la CVAE que nous n'avons pas demandées", a-t-il précisé. Des mesures à "34 milliards d'euros", qui "sont maintenant compensées par du déficit".

"Une perte de plus de 2,2 milliards d'euros" selon le CFL ?

En élargissant le bilan à l'ensemble des concours financiers alloués aux collectivités en 2024, André Laignel conclut à une perte de ressources de "plus de 2,2 milliards" en euros constants (c'est-à-dire inflation comprise) pour les collectivités territoriales. En sachant que, dans ce résultat, la fin des dispositifs de protection des collectivités contre la hausse des prix de l'énergie pèse lourd (1,1 milliard d'euros). L'argument de la baisse globale des prix de l'énergie sur lequel s'appuie le gouvernement pour justifier la fin des soutiens de l'Etat est "fallacieux", a estimé le président du CFL. "Beaucoup de collectivités ont été obligées de signer des contrats de trois ans à des prix hauts, pointe-t-il. Ainsi, quand les tarifs baissent, cela n'est pas répercuté pour ces collectivités. Le gouvernement n'exclut pas de mettre en place de nouveaux dispositifs de soutien aux collectivités impactées par la hausse des prix de l'énergie. Mais, "ce serait au cas par cas et non une mesure générale", selon les informations du président du CFL.

Ponction de 70 millions d'euros

Autre point noir du projet de budget, pour les élus locaux : les variables d'ajustement – c'est-à-dire un ensemble de dotations et de compensations d'exonérations – doivent être réduites de 70 millions d'euros en 2024. Pour 2023, la minoration n'était que de 15 millions d'euros et ne pesait que sur les départements. Il en sera tout autrement en 2024, selon le PLF. La participation des départements doit passer à 10 millions d'euros (sans doute pour tenir compte de la forte baisse des droits de mutation à titre onéreux), tandis que les régions et le bloc communal doivent déboursier des montants équivalents (30 millions d'euros).

Du côté de France urbaine (l'association qui fédère les grandes villes et leurs agglomérations), on se dit inquiet : le coup de rabet frappera-t-il les intercommunalités à fiscalité propre en fonction des montants des recettes réelles de fonctionnement ? Dans une telle hypothèse, l'intercommunalité serait pénalisée. Ce serait "contradictoire avec les politiques qui encouragent l'intercommunalité", souligne France urbaine.

Pour les collectivités, "le supplice du garrot continue", a décrié André Laignel. En avertissant : "Le garrot, c'est une forme d'étouffement qui peut aller jusqu'à une phase fatale, malheureusement".

Il faut toutefois saluer la "bonne nouvelle" de la prise en compte, à partir de 2024, des aménagements de terrain pour le calcul du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Péréquation : progression un peu supérieure pour la ruralité

La hausse de la DGF devrait permettre à l'Etat d'annoncer une stabilité de la DGF (en euros courants), en 2024, pour une large majorité de communes. On se souvient que c'est dans cette optique que le gouvernement avait décidé, il y a un an, d'augmenter la DGF de 320 millions d'euros pour 2023. Dans le détail, les 220 millions d'euros engagés en 2024 doivent alimenter une progression de 100 millions d'euros de la dotation de solidarité rurale (DSR). La dotation de solidarité urbaine (DSU) augmentera quant à elle de 90 millions d'euros. Le différentiel est "incompréhensible politiquement", critique-t-on à France urbaine. Et on souligne qu'entre 2017 et 2023, "la DSR a augmenté de 46% et la DSU de seulement 27%". Villes de France montre aussi son agacement, évoquant "un mauvais signal envoyé aux villes dont les charges de centralité sont particulièrement prégnantes, et qui doivent faire face aux troubles sociaux et à la pauvreté des ménages dans les quartiers politique de la ville". Quant à la dotation d'intercommunalité, elle serait en nette progression en 2024. Elle serait abondée par une ponction de 60 millions d'euros sur la dotation de compensation, d'une part, et un apport d'"argent frais" réalisé par l'Etat (30 millions d'euros), d'autre part. Toutefois, les grandes intercommunalités ne vont pas voir la couleur de la hausse de la dotation, déplore France urbaine. Elles vont subir la ponction sur la dotation de compensation, mais elles n'auront aucun gain de dotation d'intercommunalité, car celle-ci "est plafonnée depuis la réforme de 2019".

Verdissement des dotations d'investissement

Selon le président du CFL, les dotations d'investissement sont annoncées stables l'an prochain, "en euros courants" (ce qui signifie qu'elles baisseront si on tient compte de l'inflation). Nouveauté : une part minimale de 20% de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sera affectée aux projets locaux favorisant la transition écologique. L'Association des petites villes de France (APVF) a fait part de son inquiétude sur ce point. "Les dotations fléchées remettent non seulement en cause le libre emploi par les maires de leurs ressources, mais ignorent le fait que les dépenses de transition s'ajoutent aux dépenses courantes".

Nous reviendrons sur l'incidence du PLF pour la Ville de Marcq-en-Barœul, lors de la présentation du BP. Cela nous permettra d'affiner nos perspectives budgétaires avec l'évolution des débats et la clarification des modes de calculs.

Les principales dispositions du PLF 2024 pour les collectivités :

Fixation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 27,1 milliards d'euros en 2024 (article 24).

La hausse de 222,5 millions d'euros par rapport à 2023 est destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation. Avec cette enveloppe supplémentaire, plus de 60 % des communes doivent voir leur DGF "augmenter" en 2024.

Toutefois, pour permettre "la stabilisation" des concours financiers aux collectivités à la hauteur fixée par la loi de finances pour 2023, les "**variables d'ajustement**" – un ensemble de dotations et compensations d'exonérations fiscales – seront ponctionnées. Alors qu'en 2023, seuls les départements avaient été concernés, tous les niveaux de collectivités le sont en 2024 : les régions (- 30 millions), le bloc communal (- 27 millions) et les départements (- 10 millions). La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) de chaque catégorie de collectivité doit être minorée – de même que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) pour le bloc communal. Les montants individuels dus doivent être calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

Mise en place d'une compensation par l'Etat (de 24,7 millions d'euros en 2024) au profit des communes et intercommunalités qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, devront abandonner cette ressource (article 25). Pour rappel, quand elles entrent dans le périmètre des zones tendues, les communes peuvent instituer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Mais lorsqu'il est actionné, ce levier ne permet pas toujours de compenser la perte de la THLV – une perte liée au fait qu'en zone tendue, la taxe sur les logements vacants (TLV) perçue par l'Etat se substitue à la THLV.

Accompagnement financier de la mobilisation des collectivités pour la réussite des zones à faible émission (ZFE). En premier lieu, le produit des amendes de la circulation dans les ZFE est exclu du compte d'affectation spéciale "contrôle de la circulation et du stationnement routiers". Par ailleurs, dans ces ZFE, les recettes des amendes forfaitaires (y compris les amendes majorées) générées par des systèmes de contrôle automatisés sont affectées aux collectivités mettant en place les contrôles. Ces mesures entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025 (article 26).

Répartition détaillée de la DGF en 2024 (article 56)

La dotation de solidarité urbaine (DSU) progresse de 90 millions d'euros et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 millions (au moins 60% de cette dernière étant affectés à la fraction "péréquation", que perçoit la quasi-totalité des communes de moins de 10.000 habitants). La dotation d'intercommunalité augmente de 90 millions d'euros (30 millions d'euros étant financés par l'Etat, les 60 autres millions venant de l'écrêtement de la dotation de compensation des groupements de communes à fiscalité propre). Les dotations de péréquation des départements croissent de 10 millions d'euros (par redéploiement depuis la dotation forfaitaire des départements). Enfin, 2,5 millions d'euros supplémentaires sont alloués au fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU). Ajustement des indicateurs financiers des départements à la suite du transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (article 56). Le PLF introduit un lissage sur trois ans (2024-2026) de la prise en compte du remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) par la TVA dans le potentiel financier des départements. Pour rappel, les indicateurs financiers servent au calcul et à la répartition des dotations et des dispositifs de péréquation. Il est également prévu de remplacer le recours au dernier taux de foncier bâti départemental (celui de l'année 2020), pour la répartition du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), par un renforcement progressif jusqu'en 2027 de la pondération du revenu par habitant.

Modification des modalités de prise en compte du revenu par habitant pour l'éligibilité à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR), afin de réduire d'environ 15% le nombre de communes entrant ou sortant chaque année de l'éligibilité à cette part de la DSR (article 56).

Création d'une garantie de sortie pour les communes qui perdent l'éligibilité à la part "majoration" de la dotation nationale de péréquation (article 56).

Estimation des montants des prélèvements effectués sur les recettes de l'Etat et destinés aux collectivités en 2024 (article 27). Leur total est évalué à 44,8 milliards d'euros (soit + 783 millions d'euros par rapport à la loi de finances pour 2023). Parmi les facteurs de progression : la hausse de la DGF (+ 220 millions d'euros), la croissance du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (+ 364 millions d'euros) – cette dernière étant liée à la bonne tenue de l'investissement ces deux dernières années et à la décision du gouvernement de rendre les aménagements de terrain éligibles au FCTVA. A noter par ailleurs : alors que le gouvernement annonçait un coût du filet de sécurité en matière de dépenses énergétiques de 1,5 milliard d'euros en 2023, ce dispositif est évalué désormais à un coût de 400 millions d'euros.

Définition des modalités de répartition de la dotation pour les titres sécurisés, dont l'enveloppe passe de 52,4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024 (article 58). Objectif : donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.

Evaluation pour 2024 des crédits de la mission "Relations avec les collectivités territoriales" – qui financent les dotations d'investissement au bloc communal et aux départements - à un montant de 4,359 milliards d'euros en autorisations d'engagement et à 4,275 milliards d'euros en crédits de paiement - contre 4,280 milliards et 4,368 milliards dans le PLF pour 2023 (article 35, annexe B).

Maintien en 2024 du bouclier tarifaire permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité (article 52). Un dispositif auquel, pour rappel, sont éligibles les collectivités employant moins de 10 équivalents temps plein (ETP), avec moins de 2 millions d'euros de recettes et ayant contractualisé une puissance inférieure ou égale à 36 kVa. De facto, le bouclier tarifaire n'est pas maintenu pour les autres collectivités.

Suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (article 54). Destiné à soutenir financièrement les communes et les intercommunalités compétentes dans le développement des activités périscolaires des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat, le FSDAP a représenté au cours de l'année scolaire 2022-2023 une aide de 41 millions d'euros pour 1.262 communes.

Une nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans est instaurée pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique. Ces derniers devront permettre une amélioration sensible de la performance énergétique et environnementale - passage d'un classement "F" ou "G" à un classement "B" ou "A" - et le respect d'un certain nombre de normes. Sous ces conditions, cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée aux communes et aux intercommunalités.

Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est étalée sur quatre ans restant (comme annoncé dès la fin du mois d'août par le gouvernement). La CVAE sera totalement supprimée en 2027. Le taux du plafonnement de la contribution économique territoriale - la "CET", c'est-à-dire la somme de la CVAE et de la cotisation foncière des entreprises, ou CFE - en fonction de la valeur ajoutée, est lui aussi ajusté, puisqu'il est progressivement abaissé sur quatre ans.

Réforme des redevances des agences de l'eau au 1^{er} janvier 2025 pour "augmenter les ressources des agences de l'eau" et "assurer le financement des mesures du plan eau" annoncé par le président de la République le 30 mars dernier (article 16). Elle instaure deux "redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif", qui seront dues par les communes ou leurs groupements. Les tarifs ou l'encadrement tarifaire prévus pour le calcul de chacune des redevances des agences de l'eau seront indexés chaque année sur l'inflation.

Réforme de la dotation particulière élu local (108,9 millions d'euros). Le but est d'introduire une prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux de l'ensemble des communes de moins de 10.000 habitants (article 59). Jusque-là cette prise en charge existait pour les communes de moins de 3.500 habitants. Le coût de la mesure (0,4 million d'euros) est financé par l'Etat.

Prospectives financières prévisionnelles du budget 2024

Ainsi, le budget de fonctionnement 2024 se présenterait ainsi :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	BP 2023	DEMANDE BP 2024	EVOLUTION BP 2024 / 2023	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 778 483	9 136 731	-6,6%	-641 753
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	28 754 950	29 698 320	3,3%	943 370
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	490 000	536 000	9,4%	46 000
AUTOFINANCEMENT	3 500 000	3 000 000	-14,3%	-500 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 564 621	7 096 308	8,1%	531 687
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000	5 000	-58,3%	-7 000
Total Dépenses	49 100 054	49 472 359	0,8%	372 305
Dépenses réelles de fonctionnement	45 600 054	46 472 359	1,9%	872 305

Fonctionnement

Recettes

Chapitre	BP 2023	DEMANDE BP 2024	EVOLUTION BP 2024 / 2023	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	434 597	434 698	0,0%	101
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	30 000	35 000	16,7%	5 000
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	3 338 990	2 955 800	-11,5%	-383 190
73 IMPOTS ET TAXES	12 613 312	12 574 342	-0,3%	-38 970
731 FISCALITE LOCALES	26 232 865	27 141 018	3,5%	908 153
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 762 021	4 510 458	-5,3%	-251 563
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 688 269	1 821 043	7,9%	132 774
Total Recettes	49 100 054	49 472 359	0,8%	372 305
Recettes réelles de fonctionnement	49 070 054	49 437 359	0,7%	367 305

Ainsi, la projection du budget 2024 en fonctionnement s'établirait à 49,5M€ et afficherait une augmentation de 0,8% avec une baisse de l'autofinancement de 500K€, pour présenter une augmentation des dépenses réelles de fct de 1,9%, à 46,5 M€ soit +872K€.

Le chapitre 011, les charges à caractère général, est en recul de 641K€, soit -6.6% principalement par l'effet mécanique du transfert des prestations des cantines pour les écoles privées et l'école Européenne pour 387K€ ; et le nouveau contrat d'achat de l'électricité et de gaz avec le retour sur les investissements pour les économies d'énergies permettent de baisser le budget des fluides de 447K€ au regard de la consommation de 2023. En isolant ces deux postes de dépenses, afin de pouvoir faire des comparaisons objectives, le chapitre 011 augmente de 192K€ principalement pour les services à la population : - Famille jeunesse +35K€, - Fêtes : +35K€, -Séniors : +35K€, -Culture +30K€, -Commerces +12 K€, -Assurances +32K€, -Divers +13K€...

Les dépenses de personnel augmentent de 943 K€, soit +3.3% pour atteindre 29.7M€. Le chapitre 012 est impactée par les évolutions réglementaires prévues pour 2024, mais également par les répercussions financières consécutives aux revalorisations salariales dans la fonction publique instaurées en 2023. Cela va absorber la baisse mécanique du transfert des cantines aux OGEC et à l'école Européenne, qui se verront attribuer une subvention pour compenser le transfert.

Le chapitre 65, principalement les subventions, augmente de 531K€. Parmi les augmentations, on peut noter - la direction de l'enseignement avec +757K€, dont les OGEC +549K€ et l'école Européenne +178 K€ pour le transfert des cantines, dont +30K€ notre quote part pour le fonctionnement de l'école Européenne auprès de la Région et, - l'augmentation de la subvention du CCAS de 50 K€. Parmi les baisses, il y a la fin des primes vélos et commerçants pour 168K€ et un ajustement comptable de 108K€.

Le budget d'investissement se présenterait ainsi :**Investissement****Dépenses**

Chapitre	BP 2023	DEMANDE BP 2024	EVOLUTION BP 2024 / 2023
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	32 756	35 000	6,9%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 221 050	100 000	-95,5%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	10 000	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	430 300	256 362	-40,4%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	630 000	380 000	-39,7%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 719 297	8 769 172	-25,2%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	8 010 000	11 169 000	39,4%
Total Dépenses	23 043 403	20 719 534	-10,1%
Dépenses d'équipements	20 789 597	20 574 534	-1,0%

Investissement**Recettes**

Chapitre	BP 2023	DEMANDE BP 2024	EVOLUTION BP 2024 / 2023
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	13 528 500	5 492 500	-59,4%
AUTOFINANCEMENT	3 500 000	3 000 000	-14,3%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 223 806	100 000	-95,5%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	801 000	651 000	-18,7%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	500 000	2 000 000	300,0%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 490 097	9 476 034	280,5%
Total Recettes	23 043 403	20 719 534	-10,1%

La poursuite de notre programme d'investissement de la mandature en 2024 nécessite d'afficher 20,5M€ de dépenses d'équipements. L'année 2024 est la sortie de terre des gros chantiers. Douze programmes d'investissement représentent près de la moitié du budget.

Super	Opérat.	DEMANDE BP 2024
1538	PROG." TRAVAUX ECOLES"	1 330 000,00
1904	PROG."NUMERIQUE DANS LES ECOLES"	53 800,00
1908	PROG"BUDGET PARTICIPATIF"	100 000,00
1912	PROG."ARBRES EN VILLE"	160 000,00
1917	PROG."TRAVAUX STADE NIQUET"	317 000,00
2105	PROG."MJ ET RESTAURATION GS DU PONT"	1 630 000,00
2106	PROG."EXTENSION ECOLE DE MUSIQUE"	1 750 000,00
2107	PROG."SALLE ROUGES BARRES"	3 570 000,00
2303	PROG."ECONOMIE ENERGIE"	253 000,00
2308	PROG."SQUARE EALING"	180 000,00
2310	PROG."REQUALIFICATION COURS ECOLES"	250 000,00
2403	PROG. "AMENAGEMENT PMR AMS"	170 000,00

Gestion prévisionnelle des ressources humaines

Quelques données chiffrées :

(Effectifs, évolution masse salariale, recrutement, politique sociale)

STRUCTURE DES EFFECTIFS PERMANENTS REMUNERES AU 31 JUILLET 2023

Par catégorie

REPARTITION PAR CATEGORIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL	REPARTITION		%
2020						
CATEGORIE A	21	30	51	41.17%	58.83%	8.49%
CATEGORIE B	37	58	95	38.94%	61.06%	15.81%
CATEGORIE C	179	276	455	39.34%	60.66%	75.70%
TOTAL A B C	237	364	601	39.44%	60.56%	100,00%
2021						
CATEGORIE A	20	31	51	39.22%	60.79%	8.34%
CATEGORIE B	39	60	99	39.40%	60.61%	16.18%
CATEGORIE C	178	284	462	38.53%	61.48%	75.48%
TOTAL A B C	237	375	612	38.73%	61.28%	100,00%
2022						
CATEGORIE A	22	32	54	40.74%	59.26%	9.19%
CATEGORIE B	39	73	112	34.82%	65.18%	19.09%
CATEGORIE C	172	249	421	40.85%	59.15%	71.72%
TOTAL A B C	233	354	587	39.69%	60.31%	100,00%
2023						
CATEGORIE A	23	31	54	42.59%	57.41%	9.34%
CATEGORIE B	38	75	113	33.63%	66.37%	19.55%
CATEGORIE C	162	249	411	39.42%	60.58%	71.11%
TOTAL A B C	223	355	578	38.58%	61.42%	100,00%

Par statut

REPARTITION PAR STATUT	HOMMES	FEMMES	TOTAL	REPARTITION		%
2020						
TITULAIRES/STAGIAIRES	210	331	541	38.82%	61.19%	90.01%
CONTRACTUELS	27	33	60	45.00%	55.00%	9.98%
TOTAL	237	364	601	39.44%	60.57%	100,00%
2021						
TITULAIRES/STAGIAIRES	213	347	560	38.04%	61.97%	91.50%
CONTRACTUELS	24	28	52	46.16%	53.85%	8.50%
TOTAL	237	375	612	38.73%	61.28%	100,00%
2022						
TITULAIRES/STAGIAIRES	219	337	556	39.38%	60.62%	94.71%
CONTRACTUELS	14	17	31	45.16%	54.84%	5.29%
TOTAL	233	354	587	39.69%	60.31%	100,00%
2023						
TITULAIRES/STAGIAIRES	213	339	552	38.59%	61.41%	95.50%
CONTRACTUELS	10	16	26	38.46%	61.54%	4.50%
TOTAL	223	355	578	38.58%	61.48%	100,00%

Bilan du recrutement externe, interne :

	2020	2021	2022	2023
Recrutement en externe sur postes permanents	30 (dont 8 crèche petite buissonnière)	28	28	52 (dont 13 mutations CCAS/SAAD)
Recrutement en interne sur postes permanents	17	28	29	19

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS PERMANENTS ET NON PERMANENTS

Les agents stagiaires et titulaires représentent environ 64% des effectifs

- Les agents à temps complet représentent 51 % des effectifs titulaires et contractuels.
- Les agents de catégorie A : 6%
- Les agents de catégorie B : 14%
- Les agents de catégorie C : 73%
- Les agents hors catégorie : 7% (Enseignants, Vacataires et Assistantes Maternelles)

Par Catégorie au 31 Juillet 2023

CATEGORIE	SEXE		TOTAL	%
	H	F		
A	23	32	55	6.40%
B	44	79	123	14.30%
C	233	391	624	72.56%
hors catégorie	21	37	58	6.74%
TOTAL	321	539	860	100,00%

Par Statut au 31 Juillet 2023

STATUT	SEXE		TOTAL	%
	H	F		
APPRENTIS	1	3	4	0.47%
PROFESSEURS	4	25	29	3.37%
ASSISTANTES MATERNELLES	0	4	4	0.47%
CONTRACTUELS, VACATAIRES	103	168	271	31.50%
STAGIAIRES/TITULAIRE CNRACL	205	323	528	61.40%
TITULAIRES IRCANTEC	8	16	24	2.79%
TOTAL	321	539	860	100,00%

REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL AU 31 JUILLET 2023

TEMPS	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	T/S	CT	S/TOT	T/S	CT	S/TOT	T/S	CT	TOT
COMPLET	196	32	228	246	47	293	442	79	521
NON COMPLET	16	76	92	41	152	193	57	228	285
TPS PARTIEL									
50%			0	1		1	1		1
60%				1		1	1		1
80%	1		1	46	1	47	47	1	48
90%				4		4	4		4
TOTAL	213	108	321	339	200	539	552	308	860

T = titulaire S=stagiaire CT= contractuel

LA POLITIQUE SOCIALE**Subvention au Comité des Œuvres Sociales**

2023 : 212 000 €

Subvention Amicale des Retraités Municipaux

2023 : 6 220 €

Prévoyance : financement de la protection sociale complémentaire des agents municipaux

Le conseil municipal a délibéré le 30 novembre 2022 afin de mettre en place un contrat collectif de prévoyance à adhésion facultative avec effet au 1^{er} janvier 2023 par le biais d'une convention de participation

Coût annuel 2023 estimé : 78 150 €

Prestations d'Action Sociale en faveur des agents et de leurs enfants

Le Conseil Municipal a délibéré le 19 décembre 2017 pour revaloriser les taux relatifs aux prestations d'action sociale accordées aux agents de la collectivité.

Coût annuel 2023 estimé : 4650 €

Allocation pour enfants handicapés

Le Conseil Municipal a délibéré le 5 février 2018 pour participer au versement de l'allocation pour enfants handicapés ou infirmes âgés de moins de 20 ans, à compter du 1^{er} mars 2018.

Coût annuel 2023 estimé : 33 250 €

Dispositif de don solidaire de jours de repos

Le Conseil Municipal a délibéré le 30 juin 2017 pour fixer les modalités d'application de la loi n°2014-459 du 9 mai 2014 permettant aux agents d'offrir des jours de repos à un collègue dont l'enfant souffre d'une maladie ou d'un handicap grave, ou des conséquences d'un accident grave, pour lui donner du temps à consacrer à son enfant malade.

Le compteur général dispose à ce jour de 439 jours.

I : LES DEPENSES DE 2023 :

A : Les dépenses réglementaires :

La masse salariale pour 2023 a intégré :

- Une revalorisation du point d'indice à hauteur de 1.50% avec effet au 1er juillet 2023
- Une augmentation du minimum de traitement suite à l'augmentation du SMIC au 1er janvier 2023
- Une revalorisation des grilles indiciaires, par rapport à l'évolution du SMIC au 1er mai 2023
- Une revalorisation des grilles indiciaires à compter du 1er juillet 2023, ajout de points d'indice majoré à certains agents des catégories B et C
- La hausse des taux de cotisations.
- Les incidences liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité), répondant à l'évolution des situations de carrière des agents
- Le règlement des assurances statutaires
- La médecine professionnelle
- Une augmentation significative du versement de l'indemnité de fin de contrat « dite prime de précarité » suite à la précision dans les textes du délai de carence entre le contrat initial et un nouveau contrat.

B : Les dépenses volontaristes :

La masse salariale de 2023 a illustré :

- L'accompagnement des équipements, comme l'Ecole Européenne Lille Métropole
- La poursuite de la mise en place d'un contrat collectif de prévoyance à adhésion facultative par le biais d'une convention de participation
- La démarche de la collectivité envers les agents à travers la résorption de l'emploi précaire, et la stagiairisation de 12 agents
- Des moyens liés au recrutement de contractuels de remplacement ont été accordés à certaines Directions (Sports-Famille/Jeunesse) impactées par l'absentéisme afin de maintenir l'ouverture de certaines de leurs structures conditionnées à un effectif d'encadrement réglementaire stricte
- La revalorisation du montant mensuel du régime indemnitaire des agents, à hauteur de 20 euros brut à compter du 1er mai 2023
- Un ajustement pour certains agents du régime indemnitaire lié à l'organigramme fonctionnel
- L'attribution d'un forfait aux agents en situation de télétravail
- Le versement du forfait mobilités durables

II) LES ORIENTATIONS POUR 2024 :

La Ville de MARCQ-EN-BAROEUL poursuit le développement d'une politique des ressources humaines, tournée vers la qualité de service aux usagers, dans un souci d'optimisation de la masse salariale et des effectifs.

Le budget 2024 sera particulièrement impacté par les dépenses réglementaires liées à l'évolution de la rémunération des agents.

A : Les orientations réglementaires pour 2024 en année pleine du BP 2023 au BP 2024 :

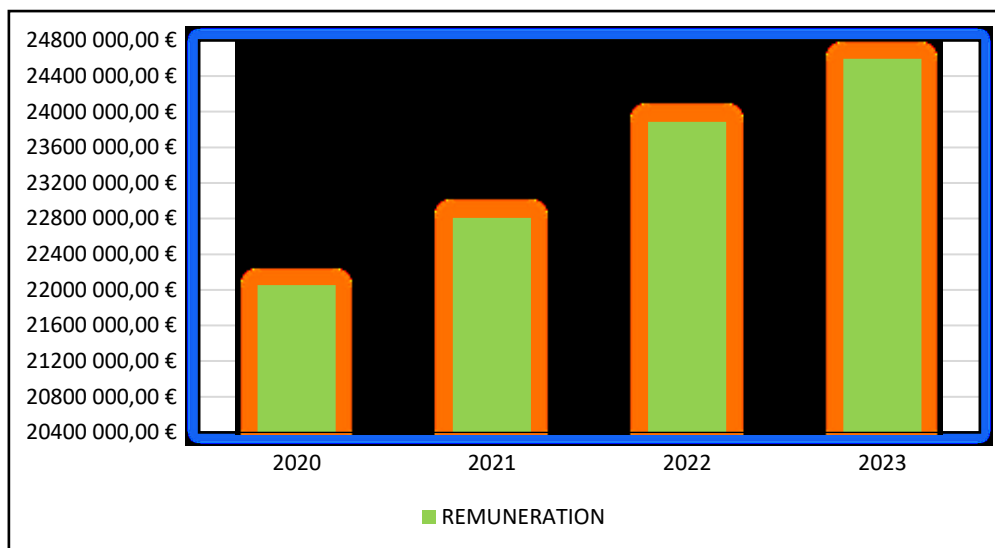
- L'impact de la revalorisation du point d'indice à hauteur de 1,5% = 373 000 €
- L'impact de la revalorisation des grilles indiciaires, par rapport à l'évolution du SMIC = 168 000 €
- Une revalorisation des grilles indiciaires des trois grades de la catégorie C et les premiers grades de la catégorie B = 77 500 €
- La prise en compte du GVT (Avancement d'échelon, Avancement de grade et Promotion interne) = 60 000 €
- Les régularisations et ajustements liés aux situations de maladie des agents et aux validations de service sollicitées par les agents = 100 000 €
- La revalorisation des taux de cotisations = 10 000 €
- L'attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents = 317 185 €
- La prise en charge des frais de transports des agents portées à 75% au lieu de 50% = 3 000 €
- La prise en compte des dépenses liées à l'organisation des élections européennes, à travers la nécessaire mobilisation du personnel = 35 000 €
- La revalorisation du barème de monétisation du Compte Epargne Temps = 9 000 €
- A titre indicatif, dans le cadre de la réforme des retraites, le taux de la contribution employeur finançant la CNRACL devrait être augmenté d'un point au 1^{er} janvier 2024. Une mesure de compensation devrait être prévue par le gouvernement.

B : Les orientations volontaristes de la collectivité pour 2024 :

- L'attribution d'un forfait aux agents en situation de télétravail
- Une attention particulière sera toujours portée aux situations individuelles des agents, notamment ceux qui rencontrent des problèmes de santé et pour lesquels des solutions de reclassement doivent être proposées
- Une action bienveillante est menée au titre du handicap qui s'accompagne d'un non versement de pénalité au FIPHP
- Une approche ciblée de la prévention à travers des formations adaptées dans un souci de préservation et d'optimisation des conditions de travail
- L'impact de la dépense de la revalorisation du régime indemnitaire des agents de la collectivité, à hauteur de 20 € brut par mois, et l'impact du régime indemnitaire lié à l'organigramme fonctionnel
- La préservation des crédits alloués à la formation, afin de répondre aux nécessaires adaptations, à l'accompagnement et à l'évolution des parcours des agents.

Des réflexions sont menées dans le contexte des départs de la collectivité ; réflexions qui conduisent parfois à repenser une organisation en favorisant la mobilité interne et l'évolution des agents, sachant que tout remplacement fait l'objet d'une étude.

La masse salariale de 2020 à 2023 des effectifs permanents



La masse salariale de 2023 intègre les nouvelles dépenses règlementaires telle que la revalorisation du point d'indice à hauteur de 1.50%, la revalorisation des grilles indiciaires des trois grades de la catégorie C et les premiers grades de la catégorie B. Une revalorisation des grilles indiciaires, par rapport à l'évolution du SMIC.

Les dépenses règlementaires vont conduire à solliciter le vote d'une décision modificative fin 2023.

Les évolutions du BP et du CA depuis 2020 :

Les évolutions du BP depuis 2020

BP 2020	26 601 727 €	
BP 2021	27 000 753 €	+ 1.50 %
BP 2022	27 407 818 €	+ 1.50 %
BP 2023	28 754 950 €	+ 4.92 %
BP 2024 estimé	29 698 320 €	+ 3.28 %

Les évolutions du CA depuis 2020

CA 2020	26 386 000 €	}	
CA 2021	27 068 880 €		+ 2.58 %
CA 2022	28 520 358 €		+ 5.36 %
CA 2023 estimé	29 554 950 €		+ 3.62 %

MOYENNE MENSUELLE EN 2023 DE L'ETAT DU PERSONNEL EN ETP DE LA MASSE SALARIALE

	MOYENNE MENSUELLE	
CATEGORIE	PERSONNEL (ETP)	MASSE SALARIALE
TITULAIRES/STAGIAIRES	518.28	1 987 582.78
<u>REGIME GENERAL</u>		
Apprentis	3.54	3 861,21
Professeurs cantines/études	1.51	4 172.67
En attente concours	8.96	37 545,98
Assistants maternelles	4.00	11 449,10
CDI/et collab cabinet	6.41	34 734,35
<u>Contractuels autres</u>	100.97	364 220.74
TOTAL Régime Général	125.39	455 984.05
Total global hors stag gratifié	643.67	2 443 566.83
sft/alloc perte emploi/recenseurs		0,00
Nombre total d'ETP et MASSE SALARIALE	643.67	2 443 566.83

Au titre de l'année 2023, 25 agents sont partis en retraite, en 2022 20 agents.

L'année 2023 = une moyenne de 644 ETP (518 titulaires et 126 contractuels, vacataires, apprentis, enseignants, assistantes maternelles)

L'année 2022 = une moyenne de 663 ETP (526 titulaires et 137 contractuels)

CONSTAT : une diminution des ETP des contractuels en 2023 qui fait suite au transfert de compétences aux OGEC et à l'école Européenne.

En 2023, une moyenne de la masse salariale de l'ordre de 2 443 567 €, soit une hausse de 4.15 % par rapport à 2022 (2 346 147 €).

Les grandes orientations des actions 2024

La Sécurité et la tranquillité urbaine

En 2024, la Ville de Marcq-en-Barœul continuera de renforcer son action en matière de prévention et de tranquillité publique.

Le budget 2024 prendra en compte les moyens matériels nécessaires afin de poursuivre notre surveillance 7 nuits/7 et 6 jours/7.

De nouveaux investissements dans le domaine de l'équipement permettront d'accentuer l'efficacité d'action de la police municipale. La flotte de véhicules sera notamment uniformisée et adaptée à la réalisation des missions délicates en pleine expansion (refus d'obtempérer, violences urbaines...). En outre, la poursuite du déploiement des équipements individuels de protections des agents s'avère nécessaire.

Le Numérique

L'année 2023 a été marquée :

- Dans le domaine de la sécurisation du domaine public par :
 - L'ajout de nouvelles caméras de vidéoprotection. Le nombre de caméras déployées à ce jour est de 273.
- Dans le domaine de la mise en place d'outils innovants favorisant une plus grande agilité et réactivité des services :
 - 135 ordinateurs portables ont été mis à disposition des services.
 - Le WIFI a continué à être déployé dans les bâtiments municipaux. A titre d'illustration, 3 maisons de la jeunesse (Pont, Plouich et Buisson), le centre de loisirs l'Explorateur, le parc du petit prince, la Direction des Ressources humaines, ... disposent désormais d'une couverture WIFI.
 - 145 agents municipaux accèdent au cloud municipal, outil convivial, simple d'utilisation qui permet le partage de documents et le travail en mode collaboratif

Dans le contexte de crise énergétique, la Ville a continué à travailler sur l'optimisation de la consommation d'énergie dans les bâtiments et salles municipales grâce à des objets connectés qui permettent d'adapter le chauffage en fonction des besoins. Cela s'est traduit par le déploiement de 90 têtes thermostatiques et 18 thermostats.

Afin d'améliorer la qualité de traitement des demandes des services municipaux, un outil de gestion de demandes a été mis en place.

Dans le cadre de la transformation numérique des écoles :

- Les parents peuvent désormais réserver en ligne les activités proposées (restauration, garderie, ...). Cette mesure vise à limiter le gaspillage alimentaire. Ce nouveau dispositif a nécessité le remplacement des bornes de pointage à l'entrée des écoles par des tablettes.
- Tous les groupes scolaires disposent d'une couverture WIFI.
- 148 tablettes ont été déployées dans 5 écoles élémentaires. Ce projet a été financé à hauteur de 70 % dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Dans le domaine de la sécurité informatique, la Ville a mis en place des solutions plus performantes pour lutter contre les menaces informatiques de plus en plus nombreuses et sophistiquées. En parallèle, des actions de sensibilisation sont désormais menées à l'attention des services municipaux et des élus sur les pratiques à tenir en cas d'attaques de type ransomware ou de phishing. A titre de rappel, la Ville a continué à se faire accompagner, dans le cadre d'un parcours cybersécurité ANSSI (l'Agence Nationale de

la Sécurité des Systèmes d'Information), subventionné à hauteur de 90 000 €, pour mettre en place des actions visant à élever durablement le niveau de sécurité informatique de la collectivité.

Dans une volonté de poursuite de simplification des démarches des administrés, les marcquois peuvent désormais se connecter de manière sécurisée au site Internet de la médiathèque avec leurs identifiants FranceConnect. L'objectif étant de limiter le nombre d'identifiants d'accès aux services municipaux.

L'année 2024 va être marquée par la poursuite de la transformation numérique de la Collectivité. Cela se traduira par la mise en place d'outils favorisant une plus grande agilité et réactivité des services. Des ordinateurs portables vont être déployés, la couverture WIFI des bâtiments municipaux va être étendue, de nouveaux outils collaboratifs vont être mis à disposition des agents et élus.

L'infrastructure interne de téléphonie va également être remplacée pour offrir aux services et élus davantage de flexibilité.

Face à l'explosion des menaces informatiques, la Ville va continuer à mettre en place de nouvelles mesures et outils pour améliorer sa protection face aux cyberattaques de plus en plus évoluées. Cela se réalisera dans le cadre du volet cybersécurité de France Relance, subventionné à hauteur de 90 000€, par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

La messagerie électronique de la Ville utilisée par l'ensemble des services municipaux et les élus va également être mise à jour vers une version plus sécurisée et plus riche.

Dans le contexte de crise énergétique et face à l'explosion des coûts associés, la Ville va continuer à développer des outils innovants pour optimiser la consommation d'énergie dans les bâtiments et salles municipales, en fonction des usages de chacun, grâce à des objets connectés.

Afin de répondre aux besoins et aspirations des marcquois, la Ville continuera de développer ses services en ligne en veillant plus particulièrement à la prise en compte de l'expérience utilisateur. L'objectif recherché est toujours de faciliter, simplifier, améliorer les démarches administratives.

Le réseau de fibres optiques va continuer à être développé. Ce réseau devenu critique pour la Ville sera sécurisé par la mise en place de boucles, pour palier à d'éventuelles ruptures de fibres optiques.

La sécurisation du domaine public sera renforcée par la poursuite du déploiement de nouvelles zones vidéoprotégées et le remplacement de caméras de vidéoprotection plus performantes. La sécurité de l'infrastructure serveurs hébergeant les images de vidéoprotection sera renforcée par l'ajout d'un serveur de secours. Dans le cadre du dispositif Belvédère, la Police Nationale disposera d'un accès sécurisé qui lui permettra si besoin d'accéder aux images de vidéoprotection de la Ville.

La transformation numérique dans les écoles va se poursuivre pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif. Cela se traduira par la mise à disposition de 120 nouvelles tablettes dans quatre écoles élémentaires.

Le Développement durable

Dans le cadre de sa feuille de route 2020 - 2026, la Ville a mis en place différentes politiques publiques en matière de transition écologique visant à :

- Favoriser les mobilités douces (deux roues, marche et « court-voiturage »)
- Favoriser la nature en ville
- Améliorer la propreté en ville
- Consommer et vivre de manière responsable

Réduire les consommations en énergie / eau avec la mise en place d'un plan de sobriété énergétique.

1. FAVORISER LA MOBILITE DOUCE

La mobilité douce désigne l'ensemble des déplacements non motorisés comme la marche à pied, le vélo et tous les transports respectueux de l'environnement.

Ses bénéfices sont nombreux : réduction de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, augmentation de la qualité de l'air, de la qualité de vie, meilleure santé physique...

1.1 - FAVORISER L'USAGE DU DEUX ROUES

En 2023, la Ville a mis en place ou poursuivi les dispositifs suivants pour favoriser l'usage du vélo :

- Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou reconditionné ou d'occasion,
- Installation de box et d'arceaux à vélos dans les quartiers,
- Organisation de temps de sensibilisation et d'accompagnement : Mai à vélo, ateliers de remise en selle et de petites réparations,
- Acquisition de vélos tricycles avec une subvention du SIVOM pour permettre aux enfants porteurs d'un handicap de profiter également des sorties à vélo,
- Organisation de formations « savoir rouler à vélo » à destination des animateurs des Maisons de la jeunesse (MJ) chargés, ensuite, de former les enfants accueillis dans les MJ,
- Aménagements de pistes cyclables et de SAS vélos aux feux en lien avec la MEL,
- Démarche en faveur de la mobilité douces des agents de la Ville et du CCAS, dans le cadre du PDA : remboursement du titre de transport (50%), versement du forfait mobilités durables, aides à l'achat d'un vélo ou d'une trottinette, de vêtement de pluie et d'accessoires de sécurité pour vélos,
- Installation sur le domaine public de vélos à assistance électrique (deux opérateurs : Lime et Tier) dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt de la MEL, qui a la compétence « mobilité » (fin 2023).

En 2024, la Ville poursuivra sa feuille de route en faveur des mobilités douces en menant différentes opérations :

- Ouverture d'un tiers lieu dédié aux deux roues qui permettra de former les jeunes des accueils de loisirs à la pratique du deux roues, au respect du code de la route et d'en faire une vitrine auprès des habitants (actions de sensibilisation à la pratique du vélo)
- Pérennisation de l'opération « rue paisible » à l'école Saint Christophe, avec l'acquisition d'un mobilier
- Temps de formation (savoir rouler à vélo), ateliers de petites réparations
- Actions de sensibilisation : Mai à vélo
- Poursuite du Plan de déplacements des agents : primes d'aide à l'achat d'un vélo, vêtement de pluie et de sécurité...
- Développement de box à vélos dans les quartiers...

1.2 - FAVORISER LA MARCHÉ

En 2023, la Ville a mis en place ou poursuivi les dispositifs suivants pour favoriser la marche :

- Mise en place du dispositif « rues paisibles » avec l'école Saint Christophe,
- Une carte piétonne qui est le fruit du plan d'actions mis en œuvre par la Ville de Marcq-en-Barœul en faveur de la mobilité douce. Elle a pour objectif de montrer que certains trajets du quotidien peuvent facilement s'effectuer à pied, à vélo, ou en trottinette... pour le confort du plus grand nombre,
- Forfait « mobilités durables piétons » proposé aux agents de la Ville et du CCAS qui valorise les déplacements « travail - domicile » dans le cadre du PDA,
- Installation d'un mobilier piétonnier dans le cœur du quartier du Bourg.

En 2024, la Ville poursuivra l'ensemble de ses actions en faveur de la marche et déploiera le mobilier piétonnier dans un autre cœur de quartier.

2. FAVORISER L'AUTOPARTAGE

En 2023, la Ville a proposé la première station en autopartage sur son territoire, au Croisé Laroche, en partenariat avec la coopérative Citiz.

En 2024, une 2^{ème} station pourrait être déployée sur le territoire.

3. FAVORISER LA NATURE EN VILLE

La Ville a inscrit dans son programme municipal « faire une véritable forêt urbaine en doublant le nombre d'arbres dans les espaces publics (objectif : 12.000 arbres) ». Pari gagné : en 2 ans, la ville a contribué directement à la plantation de plus de 6 000 arbres qui viennent compléter son patrimoine riche de 6 500 arbres avant 2020 !

En 2024, elle poursuivra ses plantations d'arbres en y associant les Marcquois au travers du dispositif « un arbre aux Marcquois ». Pour rappel, en 2021, 960 ont été remis aux Marcquois ; puis 358 arbres en 2022 ; 80 arbres en 2023 (uniquement pour la 1^{ère} session du printemps)

Une communication visant à mieux faire connaître le patrimoine arboricole de la Ville ainsi que les différents îlots de fraîcheur existants sur le territoire est mise en œuvre. **En 2023**, plusieurs vidéos ont permis de mettre en valeur les parcs et jardins, véritables îlots de fraîcheur. **En 2024**, une plaquette sera éditée pour compléter l'information des habitants sur la diversité des essences.

La Ville reconduira son aide apportée à l'association « L'abeille marcquoise » qui dispose de deux sites de ruches : 10 ruches dans les jardins de la médiathèque La Corderie et 10 ruches dans le cimetière des Rouges Barres.

4. AMELIORER LA PROPRETE EN VILLE

La propreté est un axe fort de la politique menée par la Ville. Cette action sera poursuivie avec notamment l'organisation de la Journée de la propreté des Hauts de France (mars 2024) et le World Clean Up Day (septembre 2024).

5. CONSOMMER ET VIVRE DE MANIERE RESPONSABLE

Le zéro déchet est une thématique forte du programme municipal : comment réduire les déchets et le gaspillage ?

En 2024, plusieurs ateliers seront reconduits :

- Ateliers de sensibilisation sur le tri des déchets,
- Ateliers sur le compostage,
- Evènementiels : défi des familles (presque) zéro déchet ; festival zéro déchet qui s'intégrera à l'ouverture de la future Maison de la Transition écologique,
- Aide à l'achat de composteur/lombricomposteur.

Fin 2023, des points d'apport volontaire PAV, seront installés dans la Ville ; ces PAV destinés à recueillir le « verre » permettront de mieux trier le verre et les emballages afin d'augmenter la collecte et le recyclage (nouveau Schéma Directeur des déchets ménagers de la MEL voté en 2021).

En 2024, l'information auprès des habitants sera confortée.

6. BILAN CARBONE

En 2023, la Ville a réalisé son bilan carbone qui s'accompagne d'un plan d'actions à mettre en œuvre dans plusieurs domaines.

En 2024, au regard de ce bilan carbone, la Ville mènera et confortera ses actions de manière plus intenses dans les domaines suivants :

- « Administration exemplaire » :

- . Plan de déplacement des agents,
- . Tri des déchets,
- . Lutte contre le gaspillage alimentaire,
- . Achats responsables,
- . Sobriété énergétique,
- . Evènements éco-responsables.

- Actions en direction des habitants :
 - . Mobilités douces,
 - . Mieux trier ses déchets,
 - . Sobriété énergétique – projet de création d'un défi bas carbone.

7. LIEUX RESSOURCES

En 2024, la Ville ouvrira deux lieux ressources : la maison du développement durable qui sera la vitrine de toutes les actions mises en œuvre au niveau local et un tiers lieu dédié à la mobilité douce pour encourager et développer la pratique du vélo.

La Démocratie participative

La Ville de Marcq-en-Barœul a fait de la démocratie participative un axe majeur de son mode de gouvernance. Différentes instances et outils sont mis en place pour favoriser la participation des habitants à la vie de leur quartier et de leur Ville.

1. ACCOMPAGNER / FAIRE VIVRE LES INSTANCES DE DEMOCRATIE LOCALE

En 2023, la Ville a continué d'accompagner, d'écouter, de solliciter les différentes instances de participation citoyenne : six conseils de quartier, un conseil des seniors, un conseil municipal des enfants et un conseil des jeunes.

Au cours de l'année 2023, les instances ont travaillé en lien avec les services sur des évènements et projets :

- Temps de concertation sur la requalification de l'entrée de Ville du quartier du Pont et des projets sur les sites de la friche Doolaeghe et Carambar,
- Création de la 1^{ère} Fête des Belles Terres,
- Création d'un parcours à la découverte des Belles Terres,
- Temps d'échange sur l'implantation des Points d'apport volontaire dans les quartiers,
- Temps d'échange sur l'implantation de vélos à assistance électriques dans les quartiers,
- Création d'un parcours à la découverte du Plouich,
- Création d'une auberge espagnole pour le quartier Plouich – Clemenceau – Calmette,
- Diagnostics en marchant :
 - . Sur le thème de la mobilité (Buisson / May-Four / Pellevoisin) avec pour résultat l'abaissement du trottoir pour les PMR sur Clemenceau, la fixation de plaque d'égout, l'abaissement des trottoirs qui accèdent aux pistes cyclables pour sécuriser le passage des vélos,
 - . Sur le thème de la propreté et du bien vivre ensemble : installation de bancs et de corbeilles.

Aux côtés de ces instances, des outils qui favorisent la participation citoyenne sont reconduits :

- Le budget participatif. La nouveauté : deux thèmes : Sports en Ville et Loisirs en Ville
- Des rencontres thématiques : présentation des actions culturelles, de la sécurité, projet d'implantation des vélos électriques et des points d'apport volontaire de la MEL

Décembre 2023 est marqué par la fin de la 1^{ère} session des conseils des quartiers.

En 2024, de nouveaux projets émergeront avec les nouveaux membres constitués. Le budget participatif sera reconduit.

2. FAIRE PARTICIPER LES CONSEILS DE QUARTIER, RIVERAINS ET USAGERS A DES PROJETS

En 2023, différents temps de concertation ont été menés en lien avec les instances et les usagers / riverains :

- Aire de jeux de la place de la Victoire (quartier Mairie / Hippodrome),
- Réaménagement du square Van der Meersch (quartier Croisé Laroche),
- Le réaménagement du Square d'Ealing en jardin à l'issue du transfert de l'Ecole Européenne Lille Métropole Jacques Delors dans ses locaux définitifs,
- Réaménagement de l'entrée de l'Estaminet (Plouich – Clemenceau – Calmette)

Ces temps ont été précédés par l'envoi d'un questionnaire pour mieux cerner les attentes des riverains et usagers.

D'autres temps de concertation sont menés par la Ville au titre de la réglementation : entrée de Ville du quartier du Pont, friche Transpole.

En 2023, des réunions publiques dans l'ensemble des quartiers ont été proposées permettant de présenter les grands projets et surtout d'échanger avec les habitants.

En 2024, d'autres périodes d'échange avec les Marcquois seront organisées.

3. LUTTER CONTRE LES DECHETS : PROPRETE URBAINE

En 2023, les membres des conseils de quartier ont participé à la Journée propreté des Hauts de France (mars 2023). Cette opération doit inciter les Marcquois à se mobiliser pour une commune encore plus belle et engagée pour la protection de la planète.

En 2024, des actions seront renouvelées avec les conseils de quartier.

4. PERMANENCES MENSUELLES DES ADJOINTS DE QUARTIER

Les 3 adjoints de quartier tiennent chaque mois, leur permanence de quartier. Ces permanences permettent de mieux répondre aux préoccupations des habitants.

5. PARTICIPER A UN RESEAU DE PARTAGE DE LA CULTURE DE LA PARTICIPATION

En 2024, la Ville poursuit sa participation au *Think Tank* « Décider Ensemble » qui vise à diffuser la culture de la participation. Cette adhésion permet d'avoir accès à des études, des notes... qui abordent des thématiques de participation, de concertation et de dialogue.

La promotion de l'égalité Femmes/Hommes

En 2024, la délégation Egalité Femmes/Hommes poursuivra ses actions pour promouvoir la place des femmes dans toutes les sphères de la société et lutter contre les inégalités et les violences qu'elles subissent, en s'adressant aux femmes de tout âge. La collaboration avec l'association FACE MEL sur la lutte contre les stéréotypes en matière d'orientation scolaire et professionnelle sera poursuivie et renforcée. Le collège des Rouges Barres bénéficiera d'une nouvelle initiative dans la continuité du dispositif « les filles ont le sens de l'orientation » proposé précédemment. Cette action, s'adressera désormais également à un groupe de garçons et offrira une réflexion approfondie et un accompagnement

dans la définition d'un projet professionnel. Des ateliers communs aux deux groupes permettront de mener une réflexion sur la place de chacun, garçons et filles.

Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles organisera des permanences juridiques chaque semaine en mairie. La Ville continuera à informer et à sensibiliser sur les grands enjeux de l'Egalité Femmes/Hommes notamment lors de la Journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes et la journée du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. La formation des agents et des partenaires sera poursuivie pour appréhender et accompagner les femmes victimes de violences.

La délégation élargira son champ d'action en s'engageant dans la lutte contre les violences intrafamiliales. Bien que cela ne relève pas directement de ses compétences, la Ville de Marcq-en-Barœul partage l'ambition de combattre ces violences et souhaite travailler en collaboration avec tous les acteurs concernés. En 2024, les crédits destinés à financer des nuitées d'hôtel lors des situations d'urgence, seront également fléchés vers les femmes de victimes de violences conjugales. Un nouveau projet, initié en 2023, verra le jour avec la création d'un logement d'accueil temporaire pour les femmes victimes de violences conjugales. Au-delà d'un simple refuge, les personnes accueillies bénéficieront d'un accompagnement psycho-social du CIDDF et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la Ville.

Enseignement

La direction de l'enseignement accentue ses actions de requalification et l'aménagement des cours de récréation de ses écoles maternelles et élémentaires afin que ces dernières soient des espaces mieux partagés par tous et pour tous et axés sur le bien-être des enfants. Les cours requalifiées proposent des espaces plus naturels, d'avantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace selon les usages.

Les nouvelles organisations des cours de récréation répondent aux besoins fondamentaux des enfants de mouvement, d'exploration et de contact avec la nature. Forte de l'expérimentation menée avec la communauté éducative des écoles Françoise Dolto et Charles Péguy en 2023, la Ville engagera un accompagnement pédagogique spécifique en direction des écoles Pascal, Derain et Léonard de Vinci en vue de concrétiser ce projet au cours de l'année 2024.

Les projets éducatifs portés par les enseignants correspondant au souhait de la ville de lutter contre le réchauffement climatique seront accompagnés par la Direction de l'enseignement (mise en place de potagers, formation à la biodiversité, ...).

La ville continue de soutenir l'Ecole Européenne Lille Métropole dans l'acquisition d'équipement et par sa participation aux frais de fonctionnement pédagogique. L'enjeu de cette année sera d'accompagner financièrement l'association des parents d'élèves dans le cadre de leur prise en charge de l'organisation en gestion directe de la restauration du premier degré et des autres services périscolaires de l'école.

Pour faire suite au transfert de la restauration scolaire vers les établissements privés depuis septembre 2023, le forfait d'externat a été revalorisé et modifie profondément le budget de la direction de l'enseignement. Ce nouveau forfait d'externat devient le poste de dépenses de fonctionnement le plus important de la Direction.

La Direction de l'Enseignement s'engage à veiller à l'optimisation des moyens humains mis à sa disposition dans l'organisation des temps périscolaires en veillant à rendre un service aux familles et aux enfants de qualité.

Enfin, la Direction de l'Enseignement veillera à dynamiser ses interventions auprès de tous les élèves dans le cadre de son Projet Educatif Du Territoire, qui vient d'être corédigé avec les différents partenaires avec, notamment une attention particulière apportée aux phénomènes sociétaux qui se développent au sein des écoles marcquoises et qui interrogent les équipes éducatives : le cyber harcèlement, le harcèlement scolaire, l'accueil inclusif des enfants porteurs de handicap.

Actions économiques

Commerçants et artisans :

La Ville poursuit son soutien aux commerçants et artisans marcquois, acteurs essentiels de la vie de la Cité, dans le cadre de la reprise de l'activité suite à la crise sanitaire.

2024 verra le retour d'actions à l'attention des commerçants tels que des animations en période de printemps (pour exemple, la chasse aux oies) ainsi que le retour de la soirée des commerçants à la patinoire.

Les différentes animations commerciales qui rythment l'année sont reconduites avec le souci de développer un lien social au service des quartiers : jeux concours, animations de Noël...

Le partenariat avec Enseignes de Marcq est poursuivi et accentué, cette association forte de ses 200 adhérents joue un rôle de proximité indispensable et développe des actions commerciales tout au long de l'année. Afin de soutenir l'action de celle-ci, nous maintenons la subvention de 24 500 euros à l'attention de l'association.

Des actions seront mises en place afin de valoriser le village des artisans du septentrion en plus du soutien logistique et technique déjà apporté précédemment.

Notre action de soutien aux marchés de la ville en continuant et accentuant celle-ci tout en poursuivant le développement du marché du Pont sur la Place Doumer.

Entreprises et emploi :

Les actions en faveur de l'emploi local restent une priorité, avec le retour du Forum de l'entreprise et de l'emploi à l'Hippodrome Serge Charles le 14 mars 2024

Des actions seront également organisées afin de permettre aux entreprises marcquoises de réseauter et d'échanger sur leurs pratiques respectives : le retour d'un « club entreprendre » nouvelle formule et les olympiades inter-entreprises.

La poursuite des vœux du Maire aux entreprises, véritable rendez-vous de la Métropole Lilloise depuis de nombreuses années.

Grands Evènements

Après une année 2023, qui a permis de reprendre les Grands Evènements dans une programmation habituelle, 2024 sera l'occasion de préparer des fêtes qui seront des rendez-vous qui renforcent le vivre ensemble et l'envie de faire la fête.

Le 13 juillet, avec un grand concert suivi d'un feu d'artifice, la Saint Vincent d'Automne, Noël à l'hippodrome et Pont en Fête, rythment tout le long de l'année la vie de la Cité.

Plus que jamais il est nécessaire de se retrouver autour de spectacles, de concerts et d'événements pour se divertir et découvrir de nouveaux artistes.

Animation de proximité – Vie associative

Comme cela était prévisible, l'année 2023 a été marquée par un engouement accru du secteur associatif sur la reprise de leurs activités post -covid.

Par l'organisation de temps forts d'animation dans les quartiers et l'occupation et la mobilisation de nos équipements.

Cette reprise « importante » dense des activités témoigne du dynamisme de nos quartiers et cette volonté de se retrouver et de maintenir le lien social : ciment du bien-vivre ensemble.

L'année 2024, verra également les traditionnels temps forts d'animation dans les quartiers : en l'occurrence les 10 **vide-greniers** et les **fêtes calendaires** (Halloween, Fête de Noël, chasse aux œufs, etc...) organisés par les associations d'animation de quartier ainsi que les **fêtes des voisins**, des initiatives de particuliers riverains qui souhaitent se retrouver autour d'un moment de convivialité.

L'édition de **la Fête du Parc Valmy** pour 2024 devrait être marquée par l'inauguration du Kiosque dans le Parc Valmy. Ce nouvel équipement va permettre de repenser le format de la fête.

Enfin, pour l'organisation du traditionnel **Marché de Noël** à l'Hippodrome, un groupe de travail va être constitué en janvier 2024 afin de réfléchir sur un nouveau format.

En prévision de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques durant l'été, la forte mobilisation des forces de police, de secours auront probablement un retentissement et des incidences sur l'organisation de nos manifestations ville et celles des associations.

La ville toujours aux côtés des acteurs associatifs, en effet, le soutien reste intact ; la ville s'engage sur les mêmes montants pour les subventions de fonctionnement allouées aux associations marquoises.

Aussi, afin de contribuer à la sobriété énergétique et de diminuer le coût énergétique des bâtiments, les associations occupant nos salles de manière régulière ont été sensibilisées à une optimisation dans l'utilisation de leurs créneaux.

Solidarités internationales

Dans ce domaine, le budget 2024 s'articulera en 3 postes de dépenses :

- ✓ Le versement de subventions de fonctionnement aux associations qui mettent en place des projets humanitaires dans les différents pays du Tiers-Monde.
- ✓ L'organisation du Festival des Solidarités Internationales en partenariat avec les associations de Solidarités Internationales avec la mise en place des 2 grands temps forts : la vente solidaire et la fête aux huitres. La ville accompagne en termes de communication et soutient logistiquement ces 2 évènements.
- ✓ Les demandes de Bourses Humanitaires.

Relations internationales

L'année 2023 a été marquée par la reprise des rencontres et manifestations protocolaires avec nos villes jumelées : **la Fête de la Pomme à Gladbeck**, **la Fête de l'âne à Kuurne**, l'anniversaire des 900 ans de la ville de Kuurne.

Les actions en direction de la Jeunesse ont été renouvelées , notamment :

La **Conférence de la Jeunesse** à Gladbeck avec le Conseil des Jeunes de la ville, le **mini-camp à Gladbeck** au mois de juillet avec des jeunes des Maisons de la Jeunesse de la ville, ainsi que le partenariat avec les accueils de collégiens issus de nos villes jumelées (collèges des Rouges-Barres, du Lazaro).

En 2024, c'est le **60ème anniversaire de jumelage avec la ville de Gladbeck**, l'idée est de pouvoir associer cette manifestation protocolaire à un autre événement tel que l'Euroméeting, en effet, cette combinaison s'inscrirait en toute cohérence dans une année sportive en lien avec les Jeux Olympiques.

Le partenariat avec les **accueils de collégiens** va se poursuivre également en 2024, avec précisément **l'accueil de l'Ambassadeur allemand** en association avec Marcq-Institution en mars prochain.

Des actions tournées vers L'Europe

La ville en 2023 a obtenu l'obtention du « Label Ville Européenne », l'inauguration est prévue durant le 1^{er} semestre 2024.

Le partenariat avec le cinéma du Pont des Arts et les 4 associations de jumelage va être renouvelé encore une fois cette année.

Les associations du Pôle de langues malgré la crise énergétique et les coûts qu'elle engendre , les 4 associations rattachées aux relations internationales (les Amis d'Ealing, les Amis de Gladbeck, Les Amis de Poggibonsi, les Amis de Kuurne) se verront attribuer les mêmes montants au niveau des subventions de fonctionnement.

Également, une subvention exceptionnelle sera probablement allouée aux Amis de Gladbeck, qui souhaite mener des projets en lien avec l'anniversaire de jumelage avec notre ville allemande.

Services à la Population

Contrairement aux années précédentes où la direction n'a pas été mobilisée sur la mission Elections, en 2023 la mobilisation s'est portée sur les missions de l'AMS et notamment les recueils de CNI et Passeports, marqué par un temps fort au printemps.

En effet aucun scrutin électoral à organiser en 2023, mais une demande du gouvernement pour réduire les délais de rendez-vous pour les recueils de passeports et CNI.

C'est ainsi que la Ville s'est engagée par la signature d'un contrat à augmenter son activité d'au moins 20% sur une période définie par les services de la Préfecture.

Grâce à la mobilisation des agents et au soutien de la Collectivité, l'objectif a été atteint et même dépassé. En contrepartie une prime de 4 000 euros par dispositif de recueil sera versée.

Des efforts d'organisation ont été poursuivis pour continuer à maintenir l'activité à un bon niveau et d'atteindre ainsi l'objectif de percevoir la dotation des titres sécurisés de « droit commun » fixé au BP 2023.

Un décret de mars 2023 a fixé de nouvelles dispositions incitatives en augmentant la dotation et a permis à la Collectivité de percevoir des recettes inattendues.

Dans un souci de transversalité et de solidarité entre directions, à l'instar de la mise en place du Dossier Famille dématérialisé qui a réduit considérablement le coût occasionné par l'impression de dossiers papier, la direction a généralisé l'adhésion à la facture en ligne pour toutes les familles bénéficiaires des services des directions de l'enseignement et de la famille dès le mois de mars 2023.

La renégociation de la convention d'occupation de la cabine photo mise à disposition par la société Photomaton a permis de percevoir une redevance de 3 780 euros.

Ainsi, les recettes perçues au sein de la direction s'élèvent pour l'année 2023 à un peu plus de 261 000 euros soit 117% des recettes pressenties en 2022 pour l'année 2023.

Les dépenses de fonctionnement n'ont été réalisées qu'à hauteur de 53% pour plusieurs raisons :

- cessation d'activité du prestataire en charge de la reliure et de la restauration des registres. Seules les reliures de registres ont pu être entreprises.
- le budget dévolu à l'acquisition des cartes Marcq En Scènes offertes aux mariés n'a été utilisé qu'en partie. Le constat fait qu'une seule carte avait été utilisée sur une année, il a été décidé de ne plus offrir ces cartes dès le 1er juillet 2023.
- la difficulté de trouver un fournisseur de stylos offrant une qualité de produit équivalente à celle du produit offert actuellement aux mariés a contraint le service à faire un « achat de dépannage » de 50 stylos sur les 180 prévus.

Les orientations budgétaires pour l'année 2024 ont été pensées et sont proposées en fonction des besoins quotidiens de fonctionnement des Services, en fonction des obligations réglementaires liées aux missions des Services et des projets de ces derniers.

La direction est contrainte à des dépenses de fonctionnement incompressibles pour l'exercice des missions et subit, comme les autres directions, les répercussions de l'inflation.

Contrairement à l'année 2023, le scrutin des Élections Européennes sera à organiser le 9 juin 2024 ce qui induit des dépenses qui étaient écartées du budget 2023.

De ce bilan 2023 et des obligations 2024, dans un contexte financier difficile, le BP 2024 proposé présente :

- une augmentation des dépenses de + 189% par rapport au réalisé 2023.

Le montant total ne représente toutefois que la somme de 14 500€.

- une augmentation des recettes de +2.18% par rapport au réalisé 2023.

Ces recettes représentent un total de 266 660 euros.

Affaires culturelles

Le déroulement des actions 2023

La programmation du spectacle vivant a évolué avec, notamment la programmation de concerts debout, le renforcement des accords avec nos partenaires métropolitains et la création de Rire à Marcq, un nouveau festival consacré à l'humour (spectacle, exposition, tremplin).

La stratégie de communication a été entièrement revue afin de dynamiser et d'améliorer la diffusion, en versions papier et dématérialisée, des informations artistiques et culturelles auprès des habitants. Une attention particulière a été apportée à la présentation des ateliers de pratique artistique ainsi qu'à la nouvelle saison culturelle 2023-2024 (les spectateurs ont dorénavant une visibilité à un an au lieu de 6 mois auparavant).

Le constant renouvellement des projets d'expositions a permis de consolider des bons résultats de fréquentation de la nouvelle galerie d'exposition du Minorelle tout en proposant à la galerie de la Corderie des expositions d'artistes locaux de grande qualité.

Fort du succès des Journées européennes du Patrimoine 2022, le nouveau format pour les JEP a été reconduit dans le quartier Rouges barres et à la Rianderie.

La mise en place d'un nouveau portail pour les 64 ateliers de pratique artistique a permis de simplifier l'accès aux informations et les démarches administratives pour les familles inscrites aux ateliers du théâtre école, aux cours de Petit Prince ou au Conservatoire.

Par sa programmation attractive et ciblée, le Cinéma le Pont des Arts a fidélisé sa clientèle.

Du fait des prochains travaux d'extension et de rénovation du Conservatoire, la reprise des enseignements en musique s'est étendue à 3 nouveaux sites : le théâtre Colisée, la salle de répétition du Pont des Arts et l'Espace Brueghel.

Parallèlement, les services de la Direction des affaires culturelles et du patrimoine ont poursuivi leurs actions au cœur des établissements scolaires publics et privés : 5.000 élèves des écoles primaires ont bénéficié de projets culturels ou patrimoniaux, la classe à horaires aménagés en musique continue de se déployer au collège du Lazaro, les partenariats, notamment le Festival libre regard, se poursuivent au sein des lycées Kernanec et Mongy.

Enfin, l'objectif de diversification des sources de financement a été poursuivi, notamment pour la construction de l'extension du Conservatoire ou, via une participation à appel à projets, pour la lecture publique.

Les grandes orientations pour l'année 2024

En investissement, la Ville continuera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements culturels. Elle entamera la phase travaux du projet d'extension et de rénovation du Conservatoire de musique, danse et théâtre. Elle inaugurera le kiosque à musique situé dans le parc Valmy.

En fonctionnement, la ville continuera de soutenir les associations, les artistes et les activités culturelles ou de pratiques artistiques au sein de ses 13 équipements culturels. Un événement autour du rock sous

forme de cours et de concours et la création d'une œuvre d'art des Marcquois autour des pratiques artistiques sont notamment envisagés.

Au regard des profonds changements qui touchent le secteur du spectacle vivant, la Ville affinera sa stratégie municipale pour le spectacle et les 3 théâtres municipaux.

La Direction des affaires culturelles et du patrimoine sera particulièrement attentive à l'empreinte carbone des projets mis en place.

Sports

Déroulement des actions 2023

Un entretien soutenu et un développement constant du patrimoine sportif

Un terrain synthétique d'entraînement destiné à la pratique du hockey sur gazon a été créé au stade Gilles D'halluin.

Pour poursuivre les objectifs de modernisation et de recherche d'économie d'énergie, les terrains de football du stade Georges Niquet et du parc du petit prince se sont vus dotés d'un nouvel éclairage LED.

Une halle sportive a été construite dans le quartier des Belles Terres.

Dans le cadre de la restructuration du Collège Rouges Barres à Marcq-en-Barœul, les travaux de rénovation de la salle Delcenserie et de la nouvelle salle de sport ont commencé.

Une politique sportive active et dynamique suite à la fin de la crise sanitaire

Les manifestations sportives municipales habituelles se sont parfaitement déroulées :

Le Salon du sport et de la Santé a rassemblé 6 000 personnes, la course de Trotinettes 250 enfants, le semi-marathon 1 850 coureurs et 450 enfants.

Par une écoute attentive, l'aide apportée aux associations sportives marcquoises est restée de qualité, l'enveloppe budgétaire allouée aux subventions municipales a été maintenue.

Les grandes orientations pour l'année 2024

En investissement, la Ville continuera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine sportif.

La rénovation de la Salle Delcenserie devrait être terminée pour la rentrée scolaire.

Le Complexe de Tennis René Vanneste sera rénové.

Des vestiaires seront aménagés au stade Georges Niquet.

En fonctionnement, la ville continuera de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens adaptés afin de favoriser l'enseignement de l'EPS et le développement des habilités motrices pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires. Des actions de promotion aux Jeux Olympiques de Paris 2024 seront organisées.

Huit éducateurs interviendront sur le temps scolaire, toutes les séances de natation seront dispensées par l'ensemble des Maîtres-Nageurs Sauveteurs Municipaux.

Les équipements sportifs ainsi que le matériel pédagogique seront mis à disposition et le transport des élèves sera pris en charge intégralement.

Par le biais de subventions de fonctionnement mais aussi d'aides indirectes telle que la mise à disposition de salles de sport et de stades et pour certains, d'éducateurs sportifs spécialisés, le soutien apporté aux associations sportives marcquoises ne faiblira pas et restera de qualité.

Les actions sportives municipales à destination de tous seront prolongées et continueront de se développer : Marcq-en-forme, l'école d'orientation municipale, le jardin aquatique, les leçons de natation et l'école municipale de kickboxing.

Une politique de prévention à la santé pour tous

Les formations à destination du grand public, des associations sportives et du personnel municipal à l'usage des défibrillateurs reprendront de manière régulière.

Le programme de prévention « Apprendre à porter secours » pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires marcquoises sera reconduit.

Le projet sport sur ordonnance à destination des personnes en affection longue durée continuera à se développer.

La Famille

En 2024, la direction de la famille ouvre les nouveaux locaux de la ludothèque Pigeon vole, afin de mieux répondre aux attentes des familles. 2024 est la dernière année de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF en 2021 : elle permettra la consolidation d'actions à destination des parents, et de travailler à renouveler les projets de maisons de jeunesse avant la négociation d'un nouvel accord.

Petite enfance :

Permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale, c'est offrir un vaste panel de modes d'accueils aux familles : forte de 37 nouvelles places de crèches ouvertes en 2023, la Ville offre aujourd'hui 220 places d'accueil collectif municipal et associatif. Avec l'offre d'accueil familial chez les assistantes maternelles (562 places), les MAM (23 places) et l'offre privée (206 places), ce sont près de mille places d'accueil dans la Ville. La CAF est partenaire financeur de cette offre de service pour un montant proche de 1,4 M € pour le fonctionnement des crèches municipales.

Les crèches continuent de se moderniser en mettant en place la livraison de repas en liaison froide pour lesquels sont dédiés 96 000 €. Les cuisines des crèches sont modernisées : un investissement complémentaire de 12 000 € est prévu pour mettre aux normes la cuisine de la maison de l'enfance.

L'année 2024 permettra le bilan de la première année de fonctionnement de la nouvelle crèche la Buissonnière-Petite Buissonnière, gérée par le partenaire privé Rigolo Comme la Vie dans le cadre d'une concession de service public, pour un montant de 210 990 € par an.

Jeunesse et accueils de loisirs :

Les modes d'accueil s'adaptent aux besoins des familles : la Ville propose des accueils de loisirs pour les maternels, les élémentaires et les adolescents. L'inclusion des enfants en situation de handicap est une priorité, traduite grâce à la présence d'animateurs dédiés et sensibilisés. La demande des familles étant de plus en plus forte, de nouvelles places sont ouvertes en 2024, soit 648 places offertes les mercredis et durant les vacances scolaires : pour le fonctionnement toute l'année de ces accueils de loisirs, plus de 400 000 euros sont prévus au budget jeunesse, et 977 000 € de recettes de la CAF sont attendues.

Les activités des maisons de jeunesse sont renouvelées, notamment pour inclure davantage d'ateliers de soutien à la parentalité. La programmation des événements traditionnels comme *Chantez Marcq*, la *Fête du Jeu* ou encore la fête des *Allumoirs*, attendues par les familles, seront reconduits.

La Maison de la Jeunesse du Pont, groupée avec le restaurant scolaire de l'école Joséphine BAKER fera l'objet d'une reconstruction avec un bâtiment intégrant des objectifs de transition écologique. Les travaux débutent fin 2023 pour se dérouler sur l'année 2024. 2,3M€ HT sont investis.

Le Conseil des Jeunes, est partiellement renouvelé en 2024 : il porte ses propres projets pour la Ville, notamment solidaires, et peut être également sollicité sur des projets.

Accompagnement des Seniors marcquois et bien vieillir

La Ville de Marcq-en-Barœul affirme sa politique volontariste du bien vieillir en menant des actions de prévention, en favorisant le lien social et en véhiculant une image positive de la vieillesse.

Le CCAS met en œuvre et traduit la politique en direction des seniors, autour de 3 axes :

- Améliorer l'accompagnement à domicile des plus fragiles et dépendants,
- Améliorer l'accompagnement du bien vieillir et de la prévention de l'autonomie,
- Rompre toute forme d'isolement.

Les animations traditionnelles, tels que l'organisation de la semaine bleue, des banquets, les colis de fin d'année ou le ballotin de chocolats, se poursuivent et se renforcent pour répondre à la demande. Cette année verra aussi une nouvelle édition du Salon Séniors organisée à l'Hippodrome.

De nombreux partenaires locaux contribuent au bien-vieillir : les membres du conseil des seniors, les associations de retraités, le Centre Social et Culturel, le CLIC Cœur de Métropole installé sur la commune en 2023, les résidences et les EHPAD viennent conforter les actions menées. Les associations continuent d'être soutenues financièrement, ainsi que par la mise à disposition de ressources : locaux, personnel, transports, matériels et denrées. Des travaux de réaménagement complet de la cuisine du château Vanderhaegen profiteront notamment aux aînés du Pont.

La transition numérique est également encouragée par les membres du conseil des seniors qui participent activement à la réduction de la fracture numérique sur la ville, notamment en animant des ateliers en complément des multiples actions organisées.

La mobilité douce est encouragée par le remboursement des abonnements et trajets unitaires ILEVIA aux personnes de 65 ans et plus non-imposables, en complément des transports TULIP.

Les seniors représentent plus d'un quart de la population marcquoise, pour répondre à l'évolution sociétale et démographique, notamment concernant les besoins des nouveaux seniors, le CCAS a amorcé un travail de fond visant à lutter contre l'âgisme et rafraîchir les animations proposées.

De nouvelles activités seront proposées en 2024, dans les domaines liés à la prévention, la culture, le sport, le bien-être, ... cette nouvelle grille d'activités socioculturelles et intergénérationnelles fait partie d'un panel d'innovations qui contribueront à favoriser un vieillissement actif, en bonne santé, dans un environnement bienveillant.

Depuis 2017, la Ville valorise la contribution à la vie locale des seniors en adhérant au Réseau Francophone Villes Amies des Aînés. En adhérant à cette démarche, la Ville est invitée à réaliser un diagnostic participatif et à élaborer un plan d'action d'amélioration et d'adaptation de l'environnement urbain (sous réserve arbitrage budgétaire)

La constante progression de la participation des seniors marcquois est significative et révélatrice d'une volonté de découvrir et d'accéder aux animations socioculturelles plus contemporaines. Les événements s'inscrivent donc pleinement dans la philosophie de la municipalité.

Le Cadre de vie

Économies d'énergie

La Ville s'est engagée dans un vaste programme qui permettra à terme de moderniser l'ensemble de son patrimoine bâti pour faire face à son empreinte carbone, à l'économie d'énergie et aux contraintes financières.

Plusieurs axes sont mis en œuvre avec notamment :

- L'isolation (dès 2023, des bâtiments comme l'école Curie et l'ancienne salle de sports Delcenserie seront traitées)
- La modernisation des systèmes de production de chaleur avec des chaudières à haut rendement

- Des systèmes de pilotage et de gestion des installations qui permettront de mieux contrôler et gérer plus finement les périodes de chauffe
- Ces dispositifs sont renforcés par le développement de la géothermie sur des sites identifiés dans le cadre de la réglementation du décret tertiaire

Production d'énergie

La production d'énergie permet d'alléger des demandes de puissance en bénéficiant d'une part de l'autoconsommation et d'autre part, de la revente de l'excédent d'énergie.

Ces pratiques vont être développées sur les bâtiments neufs ainsi que les bâtiments rénovés par la pose de panneaux photovoltaïques positionnés sur des surfaces conséquentes.

D'ici 2024, sont projetées l'implantation de 600 m² de panneaux photovoltaïques qui permettra une production d'environ 100 000 KW/an orientée principalement vers les principes d'autoconsommation collective alimentant des bâtiments comme la piscine et la mairie.

Un marché à bordereau de prix devrait faciliter cette démarche qui nécessite de la souplesse pour s'adapter à toutes les spécificités du patrimoine bâti.

Adaptation technique face au Handicap :

La Ville s'est engagée depuis 2016 et pour une période de 9 ans sur un agenda programmé qui permettra à terme de rendre conforme l'ensemble des bâtiments municipaux, leurs dessertes, les cimetières et les parcs publics.

La Ville va poursuivre son effort en 2024 pour garantir cet engagement avec plus de 250 000 € de travaux, incluant la construction d'un ascenseur, des mises aux normes de bâtiments et l'adaptation de circulation d'allées.

Les engagements de la Ville ont été intégralement respectés avec une perspective de terminer l'agenda en 2025.

Mobilité urbaine :

Afin de favoriser les modes de déplacement doux, de type 2 roues, voire circulation piétonne, la Ville investit dans des équipements qui permettent de faciliter le stationnement et la sécurité des bicyclettes. Elle concerne la construction d'abris collectifs limitrophes aux bâtiments publics, et à titre expérimental, créer des abris qui seront positionnés dans des quartiers ou des rues à forte densité de population, démunis de garages.

Afin de faciliter l'accessibilité des transports en commun, la Ville accroît le potentiel de stationnement en milieu urbain et péri urbain, en construisant des places de parking indispensables aux usagers.

La Ville va optimiser dès cette année, les cheminements dédiés aux 2 roues en site propre en collaboration avec la MEL, avec d'une part la création d'une bande cyclable qui longera les jardins familiaux à hauteur de la rue Robert Schuman et d'autre part, une nouvelle bande cyclable qui facilitera le rayonnement des élèves de l'école européenne entre Charcot et Calmette.

Des réflexions sont en cours pour faire le lien via des voies douces piétonnes et cyclables entre la rue Nationale et l'avenue de la République via le site « Carambar » et le chemin Pierre Clément.

Sécurité incendie des bâtiments :

La Ville termine un programme de mise aux normes techniques conformes à la réglementation incendie qui lui permet d'afficher une sécurisation de l'ensemble de son parc de bâtiments qui ne fait plus l'objet de réserve.

Éclairage Public :

La Ville achève son programme de rénovation des 6 335 points lumineux qui permettent de réduire fortement l'entretien et de faire des économies d'énergies extrêmement conséquentes.

Malgré l'augmentation parallèle des coûts d'énergie, l'effort de la Ville en investissement permet d'infléchir les courbes correspondant au coût de l'éclairage public.

Culture

Le conservatoire de musique qui s'inscrit dans un bâtiment d'exception souffre d'un manque de surfaces adaptées et nécessite des adaptations pour répondre au problème thermique. Dès 2024, une extension en fond de parcelle d'environ 500 m² sera créée. Outre ces travaux, des réflexions sont en cours pour adapter le bâtiment historique et limiter ses consommations d'énergie sans dénaturer l'architecture de ce lieu. En relation avec une donation, la Ville construit un kiosque à musique innovant dans le parc Valmy qui sera livré le 1^{er} semestre 2024.

Enseignement / Maison de Jeunesse

Pour répondre aux besoins du groupe scolaire du Pont, la Ville s'est engagée dans un programme mixte qui permettra d'accueillir dans un même bâtiment une structure de restauration scolaire limitrophe à une nouvelle maison de jeunes. Les travaux débuteront dans l'exercice 2024.

Développement durable

La Ville a fait l'acquisition d'une des plus vieilles maisons encore existantes sur son territoire, située rue du Docteur Ducroquet. Outre la volonté de protéger ce patrimoine, cette habitation et ses terrains attenants deviendront la maison du développement durable qui recentrera toutes les activités et les synergies liées à la protection de l'environnement. Les travaux ont débuté dans l'exercice 2023.

La ludothèque

Positionnée historiquement rue Albert Bailly dans un bâtiment inadapté, la Ville profite d'une opportunité rue Raymond Derain, pour garantir l'activité et assurer une interaction avec le Jardin Minorelle. Ce bâtiment sera livré au dernier trimestre 2023.

Sports

En accompagnement de la requalification du Collège des Rouges Barres à l'initiative du Département, la Ville s'est engagée dans la construction d'une 2^{ème} salle de sports, positionnée en retrait de la salle Delcenserie. Cette dernière offrira à terme l'activité sportive nécessaire aux élèves du collège ainsi que de l'activité périscolaire et associative le soir et le week-end. Outre cette nouvelle construction, la Ville va s'engager dans une rénovation thermique importante de la salle existante incluant des processus innovants comme la géothermie sachant que ces bâtiments sont positionnés sur une entité foncière référencée pour répondre au décret tertiaire.

Extension de la Ferme aux Oies – Halle sportive

La Ville renforce chaque année l'attractivité de la Ferme aux Oies pour maintenir une dynamique et faciliter les échanges et le « bien-vivre » ensemble. Outre les activités ludiques, elle renforce les activités sportives non encadrées. Après la livraison d'un Skate Park de 500m², la Ville livrera une halle sportive de 800m² accessible aux familles 7 jours/7 dans le dernier trimestre 2023.

La Politique de la Ville

La direction politique de la ville poursuivra ces actions au plus près des habitants. A partir du 1^{er} janvier 2024, la nouvelle génération des contrats de ville « Quartiers 2030 » prendra la suite des contrats de ville actuels pour une durée de 6 ans.

Comme en 2014, la carte des quartiers prioritaires de la politique de la ville sera fondée sur des critères de revenus et de population. Il devrait en ressortir que pour la Ville de Marcq-en-Barœul le périmètre de la géographie prioritaire demeurera inchangé à savoir une grande partie du quartier de la Briqueterie. La Métropole Européenne et les villes ayant un quartier en politique de la ville élaboreront d'ici la fin de l'année ce prochain contrat de ville.

Au regard des données socio-économiques, la Ville de Marcq-en-Barœul souhaite accorder la priorité aux thématiques suivantes :

1. La réussite éducative et scolaire de tous les jeunes ;
2. L'accès à l'emploi de tous les habitants ;
3. Le vivre ensemble (cohésion sociale, engagement citoyen, sécurité-prévention de la délinquance, image et attractivité des quartiers, rééquilibrage territorial) ;
4. La Lutte contre isolement et la grande précarité (accès aux droits, transition numérique, accès à l'alimentation abordable et de qualité).

Dès 2024, les orientations budgétaires suivront ces objectifs stratégiques.

Au titre de la réussite éducative, le travail partenarial et en réseau avec les acteurs locaux sera intensifié dans le cadre d'un programme de réussite éducative. Le programme de réussites éducatives (PRE), né du plan de cohésion sociale et de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a pour objectif d'articuler l'ensemble des actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative. Il sera le support du volet éducation du futur contrat de ville.

Le PRE vise à mettre en œuvre un projet local de réussite éducative et à mettre en place une équipe pluridisciplinaires de soutien (EPS) composée de professionnels de champs variés et complémentaires et issus d'organismes différents (commune, éducation nationale, CAF, UTPAS, associations).

Le PRE comportera cinq axes stratégiques :

- AXE 1 / Favoriser la réussite éducative et scolaire
- AXE2 / Soutenir et appuyer les parents dans l'éducation de leurs enfants
- AXE 3 / Prévenir la rupture sociale et scolaire des enfants et des jeunes de 2 à 16 ans
- AXE 4 / Accès aux soins
- AXE 5 / Permettre à chaque enfant de s'inscrire dans un projet positif : éveil au sport et à la culture

Seront financés au titre du PRE

- Deux clubs Coup de Pouce afin de prévenir le décrochage scolaire précoce. Un Club CLE « Club Lecture Ecriture » sera proposé à des enfants de CP et un club CLA « club langage » sera mis en place pour des élèves de grande section de l'école Dolto. Estimation budgétaire 6 650 €
- L'action « les mercredis de l'hippodrome » sera poursuivie. Le club de l'Olympique Marcquois Rugby a souhaité mettre en place pour ses licenciés une journée entière, le mercredi, dédiée à la pratique du rugby et à la mise en place d'activités extra-sportives avec notamment des activités culturelles et une aide à la scolarité. L'OMR souhaite y ajouter une dimension sociale en incluant dans ce projet des jeunes de 10 à 12 ans issus du quartier de la Briqueterie. Cette organisation journalière permet ainsi de proposer à ces jeunes, non seulement une pratique sportive mais également des activités ayant une dimension éducative (activités culturelles, soutien scolaire), afin de faire du rugby un vecteur d'apprentissage et de socialisation. Cette action sera soutenue à hauteur de 5 000€.
- Dans le cadre de la convention avec le centre social, participation financière à hauteur de 4 250 € un lieu d'écoute, d'échange et de soutien à la fonction parentale. En complément, de la création

du « café des parents », des conférences avec des intervenants seront proposées ainsi qu'une sortie éducative et un mini-séjour.

- La référence de parcours, portée par la Sauvegarde du Nord, sera pris en charge par la Ville à hauteur de 21 700 €.
- L'action « Améliorer le climat scolaire pour la réussite de tous les élèves au sein de l'école C. Péguy » mise en œuvre par la Sauvegarde du Nord sera poursuivie. Budget prévisionnel 6 500 €.
- La Ville participera au projet éducatif en direction des jeunes du quartier de la Briqueterie à hauteur de 4 350 € porté par le centre social et culturel de Marcq-en-Barœul. Dans ce cadre sont proposées des actions éducatives de loisirs, de sport, de culture et de mobilité pour promouvoir la citoyenneté et le vivre ensemble, l'égalité filles/garçons, favoriser la réussite scolaire et l'insertion socio-professionnelle, prévenir des conduites à risques, le harcèlement et le cyber-harcèlement, la radicalisation et les problématiques de santé mentale. Ce projet se décline tout au long de l'année sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires (et périscolaire pour l'accueil jeunes et le CLAS) avec une programmation coconstruite avec les jeunes et leurs familles.
- L'action « La sophrologie : une technique au service des parents et leurs enfants », inscrite dans une dynamique de soutien à la scolarité des enfants et à la parentalité, sera poursuivie. L'action intègre comme objectif principal la santé des enfants et des leurs parents.

Le projet de DEMOS ayant pris fin, la Ville de Marcq-en-Barœul a souhaité s'engager dans le projet porté par la métropole européenne de Lille « OPUS : orchestre pédagogique d'utilité sociale ». Ce projet vise à prolonger l'action de démocratisation culturelle de DEMOS. Le projet OPUS consiste en la création d'un orchestre de jeunes âgés de 7 à 9 ans qui habitent dans des quartiers relevant de la politique de la ville et qui n'ont jamais accédé à une institution musicale. Il se base sur un apprentissage collectif d'un instrument de musique tout en liant cette pratique au chant et l'expression corporelle. Les enfants suivront deux ateliers de 1h30 par semaine qui seront encadrés par un binôme d'intervenants artistiques et de référents sociaux. 10 enfants du quartier de la Briqueterie seront concernés. La Ville contribuera à hauteur de 6 000 € par an hors frais de personnel.

L'ensemble de ces actions représentera un budget de près de 56 100 €.

Dans le cadre de la convention d'objectif et de moyens mis en place avec le club de prévention FCP, la ville de Marcq-en-Barœul reconduira sa subvention de fonctionnement annuelle à laquelle s'ajoute un part variable sur objectifs, soit une participation financière de 25 000 €.

Une action portée par le club de prévention sera également financée. Une action dénommée « Réalisateur en herbe » aidée à hauteur de 1 800 €. Cette action permet à des jeunes participants de s'exprimer au moyen de l'outil vidéo et de réaliser un court métrage sur une thématique qu'ils ont choisie à partir de préoccupations et questionnements qui touchent à leur vie quotidienne. Ce projet vise notamment à favoriser l'esprit critique et l'analyse des informations véhiculées dans les médias et les réseaux sociaux.

Sur l'axe « l'accès à l'emploi de tous les habitants », la ville poursuivra son financement sur le projet « AccESS Emploi » à hauteur de 14 500 €. AccESS EMPLOI est un projet pour des personnes qui présentent un ou plusieurs freins qui ne leur permettent pas de mener à bien leur insertion sociale et / ou professionnelle.

Sur l'axe de la cohésion sociale, le fonds de participation des habitants sera doté d'une enveloppe de 5 000 € afin de permettre la réalisation d'animations sur le quartier, portées par les associations et les habitants notamment des goûters à l'occasion de chaque période de vacances scolaires et le repas de quartier.

Promotion de l'Animal en Ville 2024

En France, on compte près de 63 millions d'animaux de compagnie, ce qui signifie la présence d'un compagnon dans un foyer sur deux. A l'échelle de notre territoire, le département du Nord comptabilise 571 000 animaux de compagnie, soit un animal pour 4,5 habitants, dont 362 015 chiens et 207 417 chats. Cela représente entre 8 et 10 000 animaux de compagnie pour la Ville de Marcq-en-Barœul.

Constituée en 2020, la délégation « Promotion et bien-être de l'animal en ville » met au cœur du projet politique la question de la condition animale en travaillant sur les axes suivants :

- Informer, communiquer, sensibiliser,
- Conforter la place de l'animal domestique dans la ville,
- Préserver la biodiversité en ville,
- Mise en œuvre des pouvoirs de police du Maire,
- Structuration du réseau associatif marcquois.

En 2022, la création du parc canin (plus de 1 500 m²) a permis de répondre à une attente des habitants. Ce parc, composé d'un parcours d'obstacles et d'une aire de détente, est désormais le lieu de rendez-vous pour les maîtres et leur chien. Par ailleurs, des séances d'éducation canine ou des balades canines (en présence d'un éducateur) sont proposées par la Ville et visent à améliorer le mieux vivre ensemble avec les animaux domestiques dans la ville.

Il est important de rappeler qu'outre l'aménagement de ce site, des actions de sensibilisation, en lien avec les conseils de quartier et la Police municipale, ont été menées afin de sensibiliser les maîtres au ramassage des déjections canines.

- **Soutien au tissu associatif local**

Trois associations locales, à savoir l'Ecole du chat, l'Orphelinat de Luna et l'Espoir de vivre bénéficient d'une subvention de fonctionnement de 2 000€ chacune.

Ces trois associations ont une activité qui s'articulent en trois points :

- Recueil des chats errants
- Faire adopter les chats recueillis
- Prodiguer des soins et stériliser les chats à l'adoption et les chats errants.

- **Campagnes de stérilisation**

La toute première campagne de stérilisation des chats errants a été organisée sur le territoire en 2021 ; la Ville a sollicité la LPA pour mettre en œuvre cette campagne soit 39 chats stérilisés.

En 2023, cinq campagnes de stérilisation ont été réalisées (dont une en octobre, chiffres à venir) soit 14 stérilisations pour le moment.

Pour rappel : article L.211-27 du code rural :

« Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation ou à leur identification conformément à l'article L.212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L.211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux ».

En 2024, l'objectif est de coordonner encore plus efficacement notre action avec les associations marcquoises. Un budget de 10 000 euros y sera consacré.

Pour rappel, un couple de chats peut engendrer au bout de 4 ans plus de 20 700 chats d'où la nécessité de campagnes de stérilisation régulières.

- **Gestion des animaux errants :**

Afin de remplir cette mission obligatoire de service public, la Ville adhère au syndicat intercommunal à vocation unique de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs (SICGFA) qui comprend 39 communes.

Les missions de gestion de la fourrière sont prioritairement les suivantes :

- La capture, la garde, et le suivi des animaux errants trouvés (y compris ceux déposés) sur le territoire des 39 communes réunies en syndicat pour une période légale fixée à 14 jours ;
- La recherche du propriétaire des animaux trouvés errants ...

Pour effectuer ses missions de gestion de la fourrière et du refuge affilié qui lui sont confiées, ce syndicat a désigné un prestataire dans le cadre d'un marché public. Pour la période 2022-2024 (renouvelable 2 ans), le prestataire retenu est la Ligue de protection des Animaux du Nord.

La contribution annuelle de la Ville au syndicat est de 0,50 € par habitant, modulée à la population communale de janvier 2022 sur la base du recensement INSEE. A cette contribution s'ajoute une part variable liée à la facturation des actes réalisés (capture d'animaux errants ou ramassage d'animaux décédés).

En 2022, la cotisation s'élève à 19 591,50 € à laquelle s'ajoute 1 076 € (part variable arrêté à la date d'aout). 71 interventions ont été effectuées (26 animaux décédés et 45 récupérés).

En 2023, la somme de 24 000€ est affectée à la gestion des animaux errants. On compte 36 interventions représentant la prise en charge de 33 animaux décédés et 26 récupérés (jusqu'à la fin septembre)

En 2024, la somme de 24 000 euros est reconduite.

- **Evènements**

- 1) **Balades et ateliers**

En 2022, pour promouvoir l'animal en ville, des animations pédagogiques ont été proposées en 2022 (balades canines, séances d'éducation canine et balade ornithologique) proposé au cours de l'année.

En 2023, l'atelier Doga a été organisé proposant une balade canine ponctuée par une séance de yoga avec son animal.

En 2024, 3 à 4 « ateliers/conférences » par an sont envisagés. Ces ateliers auront pour objectif d'informer, de communiquer et de sensibiliser.

- 2) **Evènementiel**

En 2023, le premier salon de l'animal en ville a eu lieu le dimanche 15 octobre. Regroupant une trentaine de professionnels et responsables associatifs, les visiteurs ont pu s'informer sur les différents services dédiés aux animaux de compagnies mais également être sensibilisés à la cause animale.

En 2024, cette démarche sera poursuivie par le biais de campagnes de communication et de sensibilisation notamment sur le thème de l'abandon à la veille des vacances d'été.

- 3) **Sensibilisation dans les écoles et accueils de loisirs**

En 2023, un projet de sensibilisation à la biodiversité auprès des enfants scolarisés en primaire s'est développé depuis le mois de novembre en partenariat avec la Maison de la Pêche, de l'eau et de la Nature et l'Education Nationale. Ce projet vise à faire connaître la biodiversité proche de nous. Cette action se déroulera jusqu'à la fin de l'année scolaire **2024**.